

Procès-verbal & annexes

Conseil d'administration

Lundi 13 octobre 2014 – 14 h 30

Hôtel de Ville et d'Agglomération de Quimper

Conseil d'administration Quimper Cornouaille Développement

13 octobre 2014

Procès-verbal de réunion

Membres présents :

François MARTIN (Etat) , Jean-Claude LESSARD (Conseil Régional), Nicole ZIEGLER (CG29), , Ludovic JOLIVET, Hervé HERRY, Claire LEVRY-GERARD, , Didier LENNON, , Alain DECOURCHELLE, Christian KERIBIN (Quimper Communauté), André FRAVAL (Cocopaq), Claude BELLIN (CCPCP), Raynald TANTER (CCPBS), Marc RAHER (Douarnenez Communauté), Pierre PLOUZENNEC et Michel CANEVET (CCHPB), Roger LE GOFF (CC Pays fousnantais), Bruno LE PORT (CC Cap Sizun Pointe du Raz), Claude RAVALEC et François CLEMENT(CCIQC), Jean-Paul LE CORRE (CMA29),

Membres excusés : Guillaume MENGUY, Gilbert GRAMOULLE, Christian CORROLLER (Quimper Communauté), Sébastien MIOSSEC (Cocopaq, représenté), Jean-Hubert PETILLON (CCPG), André FIDELIN (CCA), Jacques LANNOU (Douarnenez Communauté, représenté), Françoise RANNOU (Chambre d'Agriculture)

Autres participants :

Yannick LE MOIGNE (CMA29), Anne LE DUIGOU (Chambre d'Agriculture), Maryvonne GUIAVARC'H (Conseil de développement) Y. BOTHOREL (CCPCP), C. PODEVIN (Douarnenez Communauté), Christophe BERGER (CCPG), Ronan MARCEL, Laurent BRUCHON, Luc MALLET, Betty ROBERT, Dominique PENNEC, Maryse BREGEON, Pauline CHALAUX, Cécile LE GUENNEC, Thibaut ALNET, Nicolas KERLOCH, Emmanuelle HERVE, Véronique LE GUEN (QCD)

Le 13 octobre 2014, les membres de l'assemblée générale et du conseil d'administration de l'association se sont réunis à l'Hôtel de Ville de Quimper.

La séance est présidée par Ludovic JOLIVET. Le secrétariat de séance est assuré par Claude RAVALEC.

Il est constaté que 17 membres sur 25 ayant une voix délibérative en conseil d'administration sont présents ou représentés. Les instances sont ainsi régulièrement constituées et peuvent valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

Le président ouvre la séance à 14h30. Il annonce un ordre du jour conséquent pour ce premier conseil d'administration de rentrée qui sera suivi d'un point avec la presse à 16h30. Sont invités à y participer les membres du bureau, ainsi que Michel CANEVET et Jean-Claude LESSARD au titre de leur implication dans la contractualisation avec la Région.

L'ordre du jour est annoncé dans l'ordre prévu :

1. AMI Contrat Région
2. Conseil de Développement : composition de l'assemblée plénière
3. Maritime : information sur l'étape actuelle
4. Identification des fonciers mutables dans les EPCI
5. Convention partenariale cadre avec Foncier de Bretagne
6. AMI Audierne
7. Ialys : participation au Festival de l'Artisanat
8. Charte Energie
9. Questions diverses

1. AMI Contrat Région

Suite au travail de concertation mené par les élus depuis quelques mois, un document de synthèse sur les axes du contrat de partenariat et les priorités de développement retenus est remis sur table (voir annexe).

En attendant l'arrivée de Michel CANEVET, élu référent sur la contractualisation, Betty ROBERT présente et explique les 3 grands axes retenus pour le contrat de partenariat et leur déclinaison :

- ✓ Axe « priorités de développement »
 - priorité de développement n° 1 : une Cornouaille mobilisée sur l'économie et l'emploi
 - priorité de développement n° 2 : une Cornouaille maritime et touristique
 - priorité de développement n° 3 : une Cornouaille riche de ses centralités
- ✓ Axe « rééquilibrage territorial » (non retenu pour les 3 premières années)
- ✓ Axe « Services collectifs essentiels »

Elle présente ensuite la maquette financière envisagée sur les années 2014 à 2016 sur chaque enveloppe (contrat de partenariat, enveloppe numérique, et fonds européens pour 2014/2020).

A l'issue de cette présentation, Ludovic JOLIVET rappelle que ce travail est le résultat d'une véritable concertation entre les élus (bureau, commissions, réunions des présidents d'EPCI) d'où s'est dégagée une volonté commune de cibler les fonds sur des missions essentielles. Il précise que les fonds attribués par action représentent une estimation et ne sont pas figés, ils pourront glisser d'une enveloppe à l'autre en fonction des projets qui émergeront.

Ronan MARCEL souhaite préciser que la maquette financière regroupe l'ensemble des financements territoriaux car la réponse à l'appel à manifestation d'intérêt de la Région, qui reste à rédiger, s'appuiera sur « Cornouaille 2030 » mais aussi sur la vision qu'ont la région et le département de la Cornouaille. Cette réponse devra donc justifier de la pertinence de l'utilisation de l'ensemble des fonds territoriaux, y compris des contrats de territoire entre les EPCI et le CG29.

Il fait remarquer aussi que la décision d'affecter 80 % (soit 9.9 M€) du contrat de partenariat sur 3 ans sur l'axe « priorités de développement et 20 % (soit 2.4 M€) sur l'axe « service collectifs essentiels » bloquera ces fonds ; leur répartition, si elle ne convient pas, ne pourra pas être modifiée avant 2017. Il en va de même pour les montants indiqués dans chaque priorité. En revanche, à l'intérieur des axes prioritaires, le comité de programmation pourra décider d'affecter plus ou moins de subventions à une action plutôt qu'à une autre, le détail n'étant pas communiqué à la région au stade de la contractualisation.

Jean-Claude LESSARD souligne que le travail est contraint par l'agenda. Il n'a pas de remarque à formuler sur ce travail qui lui semble constructif mais il rappelle qu'il doit être revu très rapidement par le nouveau conseil de développement dès sa mise en place effective.

Il recommande également la prudence sur les affectations en pourcentages et il conseille de plafonner le montant des interventions dans certains domaines, pour éviter de mauvaises surprises sur des chantiers qui pourraient consommer une enveloppe que l'on ne maîtriserait plus et pourraient porter préjudice à la réalisation d'autres projets.

Il rappelle enfin le délai initial prévu de fin octobre pour une remise de la maquette à la Région, ce qui pourrait amener une signature des premiers contrats à la session de décembre, et pourquoi pas celui de la Cornouaille. Dès lors, les premiers projets pourraient être présentés et le comité de programmation mis en place.

Ludovic JOLIVET, avant de passer la parole à Michel CANEVET qui vient d'arriver, fait part de son optimisme sur la maquette financière, ayant constaté que les projets ne manquent pas (sauf côté maritime pour le moment) et qu'il s'agira plutôt de les arbitrer. Il est également confiant sur le délai et souhaiterait lui aussi que le contrat de partenariat puisse être signé dès décembre. Enfin, il rappelle son attachement aux axes prioritaires, notamment l'économie et l'emploi plutôt qu'à l'éparpillement, pour une question de lisibilité.

Michel CANEVET intervient. Il attire l'attention sur le fait que, pour le moment, la maquette financière et les propositions ne sont qu'indicatives et devront être discutées et négociées avec le conseil régional. Ce n'est qu'à l'issue de ces discussions que la proposition deviendra définitive, selon ce qui sera accepté par le conseil régional.

Il présente ensuite dans le détail chacune des fiches actions établies, non sans avoir rappelé au préalable que les trois grandes orientations retenues tournent certes autour de l'économie et de l'emploi pour l'essentiel, mais s'attachent aussi à soutenir et mettre en avant les forces du territoire.

Au terme de la présentation des fiches actions, Michel CANEVET conclut qu'il a fallu être sélectif et cibler des moyens publics devenus rares sur l'essentiel, afin que ces projets puissent servir de levier au développement économique et territorial.

Des interventions font suite à cette présentation.

Dans la mesure où la CCI est amenée à soutenir la commercialisation de produits et faire de la promotion territoriale en faveur de produits de la pêche, François CLEMENT souhaite se faire préciser si l'on peut intégrer des actions de type « marketing territorial » au travers des termes « communication, sensibilisation » évoqués dans le type de projets éligibles sur la fiche action 2.1 (territoire de référence pour la pêche).

Michel CANEVET répond que les fiches sont rédigées de façon suffisamment large pour intégrer tout ce qui pourra être jugé comme prioritaire et pourra apporter une valeur ajoutée au territoire. Concernant la pêche en particulier, il lui paraît effectivement important de soutenir sa commercialisation si l'on souhaite qu'un maximum de production continue de débarquer sur le territoire, tout comme il estime aussi nécessaire de participer à la promotion des métiers de la pêche qui manquent de main d'oeuvre, et à celle des centres de formation locaux.

Il profite de son intervention pour remercier Betty ROBERT de son travail pour synthétiser et mettre en forme le résultat de ce gros travail de concertation.

Ludovic JOLIVET est d'avis que la communication est une forme de marketing territorial si elle est en lien avec l'attractivité et l'activité économique du territoire et dans ce cas, elle doit effectivement être soutenue.

André FRAVAL émet une remarque sur la fiche action n° 1.2 (synergie des acteurs autour de l'emploi et du tissu économique) et demande pourquoi les projets de friche concernent seulement les friches portuaires et agricoles.

Après que Michel CANEVET ait admis que le sujet des friches pourrait être extrêmement consommateur de crédits et pose un problème, Ludovic JOLIVET indique que l'EPFR intervient déjà à ce titre et qu'il ne faut pas multiplier les interventions.

Ronan MARCEL précise que les friches portuaires et agricoles ont été retenues par exception suite aux réunions des présidents d'EPCI et aux réunions avec les chambres consulaires. En effet, le fait que le terrain soit très rare et très cher sur les ports mérite qu'un effort spécifique soit consenti, d'autant que ces friches sont plus difficiles à réhabiliter que sur des zones d'activités classiques. Par ailleurs la chambre d'agriculture avait signifié des potentialités de reprise agricole, notamment sur des zones littorales ou très proches. Ces chantiers particuliers méritaient aussi un regard particulier et c'est pourquoi ils ont été intégrés dans la fiche action.

Michel CANEVET souhaite élargir la discussion sur le thème des énergies renouvelables et des déplacements. Evoquant la chance pour la Cornouaille de bénéficier de la présence de Bolloré sur le territoire, lequel propose des solutions innovantes, Il aimerait que l'on regarde plus précisément comment, à partir de productions locales, on peut imaginer un système organisé à l'échelle de la Cornouaille tendant à favoriser les déplacements pour en faire, pourquoi pas, un territoire d'expérimentation en lien avec l'activité touristique notamment. Il préconise de garder à cet effet une marge d'intervention sur la fiche 3.2 (outils de mobilité qui connectent et qui irriguent).

Au-delà de la question du transport, Roger LE GOFF souhaiterait que la Cornouaille ait une action forte dans le domaine du stockage de l'énergie, évoquant des choses intéressantes qui se profilent.

Ludovic JOLIVET approuve la proposition de Michel CANEVET. Evoquant l'expérimentation des tramways et bus qui se dessine, après celle de la Bluecar à Paris qui est un succès, il rappelle que Quimper Communauté va essayer d'expérimenter le bus Bolloré sur l'agglomération et que des contacts sont engagés. Ces bus électriques de 12 mètres seront même construits sur le site d'Ergué-Gabéric avec Gruau dès la fin de l'année 2015. Il souhaite cependant aller plus loin et voudrait que le Pays de Cornouaille lui-même passe un contrat d'expérimentation avec Bolloré, ce qui entrerait pleinement dans le volet recherche/innovation. Il évoque la possibilité d'étendre les panneaux photovoltaïques sur les hangars agricoles qui pourraient produire une énergie capable d'être stockée grâce aux batteries Bolloré, contournant ainsi la difficulté actuelle de stockage ou de revente à EDF.

Roger LE GOFF indique que des discussions sont également en cours avec Bolloré pour un projet destiné à rendre l'île Saint Nicolas des Glénan totalement autonome en matière énergétique.

Hervé HERRY relève que Bolloré agit dans les domaines de la recherche et de l'innovation sur la mobilité et le transport certes, mais surtout maintenant sur le stockage de l'énergie. Tout l'enjeu est de stocker l'énergie produite pour la redistribuer en fonction des besoins. Bolloré avance sur ce travail et en arrive au stade des essais performants sur le stockage de l'énergie sur la commune d'Ergué-Gabéric. Hervé HERRY préconise de réserver une partie de l'enveloppe sur ce projet, mais plutôt dans la deuxième partie du contrat, selon l'avancement des recherches de Bolloré.

Betty ROBERT précise que cette ambition peut simplement être exprimée dans l'introduction du contrat de territoire en termes de définition de la stratégie du territoire, de manière à poser des jalons pour la deuxième partie du contrat.

Anne LE DUIGOU questionne sur la gestion des déchets et de la méthanisation qui ne sont à priori pas abordées dans les fiches-actions, alors que des projets sont en cours et que c'est un enjeu pour le territoire qui va de pair avec la question de l'agro-alimentaire. Le problème de financements se pose surtout en amont des projets.

Michel CANEVET encourage la méthanisation mais il indique que ce sont les dispositifs classiques de la région qui sont sollicités en priorité pour ce genre de dossiers, le contrat de pays finançant plutôt des projets qui ne bénéficient pas d'autres financements, régionaux ou européens. Concernant le financement en amont des projets de méthanisation, ce sont les fonds Leader qui peuvent être sollicités.

Jean-Claude LESSARD rappelle qu'à ce stade, il s'agit uniquement de définir des axes d'entrée. Une fois validés par la région après négociation, c'est le comité de programmation qui interviendra et aura pour mission de chercher toutes les solutions de programmation possibles pour les projets présentés. Il en profite pour rappeler que ce comité de programmation, qu'il présidera, sera composé des représentants des EPCI et d'autant de représentants du conseil de développement. Il demande aussi de ne pas relâcher l'effort car la maquette de financement pour Leader doit elle aussi être finalisée pour décembre, de sorte que les choses se complètent et qu'aucun rendez-vous ne soit manqué.

Roger LE GOFF évoque l'Agence de l'Eau qui, dans le cadre de la réorientation de son programme, va dans le sens de la protection de la ressource et de tout ce qui est lié à l'agriculture, ce qui devrait augurer de sources de financement à venir. Il recommande cependant la plus grande prudence en termes de projets de traitement des déchets, alertant sur le fait qu'il faut d'abord veiller à traiter les déchets produits localement avant de traiter ceux qui proviennent de l'extérieur.

Suite à ces interventions, Ludovic JOLIVET clôt le sujet.

Les propositions présentées sont approuvées par le Conseil d'administration.

2. Composition du nouveau Conseil de développement

Ronan MARCEL présente la liste de membres issue des propositions des uns et des autres. Elle entre dans le cadre de la cible prévue, avec un petit excès non gênant dans le collège des acteurs économiques (24 dont 9 pour les chambres consulaires, erreur dans le tableau). Certains membres restent à désigner. Robert Bernard pour la CMA (bâtiment) a été confirmé depuis, et Pascale Charbonnel (Ateliers fouesnantais) est désignée en séance par Roger Le Goff.

Ronan MARCEL attire ensuite l'attention sur le calendrier très serré qui attend le nouveau conseil de développement qui doit très vite élire son président, lequel doit cosigner la réponse à l'AMI de la Région avant la fin du mois. Il requiert donc la bienveillance du conseil de développement sur ce sujet.

Maryvonne GUIVARC'H représente le président sortant du conseil de développement. Elle découvre la proposition de contrat de partenariat en séance et note que le délai est très court. Elle indique

aussi que la première réunion du conseil de développement a montré une volonté réelle de travailler ensemble et avec les élus. Il va falloir maintenant s'organiser dans un délai très court.

Au titre de son expérience dans le précédent conseil de développement, elle fait part de son souhait que l'ensemble des collègues, y compris celui des acteurs économiques, s'engage et soit représenté au bureau. La nouveauté de la participation du conseil de développement au comité de programmation renforce bien évidemment la nécessité pour les membres de s'engager et d'œuvrer dans le même sens.

Ludovic JOLIVET note que la liste des collègues est plutôt étoffée. Le conseil de développement va donc devoir élire un président qui aura la capacité d'animer un groupe divers et hétéroclite, et dont l'expression est libre bien qu'étant cette fois dirigée par un axe qui est déjà donné pour les 3 ans à venir ; des programmations ultérieures seront toutefois à définir pour 2017.

Le Conseil d'administration approuve la composition de l'assemblée plénière présentée.

3. Maritime : information sur l'étape actuelle

Raynald TANTER, élu référent maritime depuis peu, indique qu'il a repris un dossier en cours qui a déjà fait l'objet d'un diagnostic des activités et ressources maritimes en mer de Cornouaille, mais le diagnostic environnemental est toujours en cours, dans un cadre qui a été précisé. Il estime qu'il est important de se doter d'une feuille de route concise, de ne pas se diluer, de se fixer quelques objectifs importants autour du développement des nouvelles technologies, des entreprises de la construction/réparation navale, de la pêche côtière (bande des 12 milles) qu'il a tenu à rajouter, et bien sûr du patrimoine portuaire.

Il note avec satisfaction dans la réorganisation de l'agence une volonté d'impulsion stratégique des filières, dont la Cornouaille a besoin. Marketing territorial, complémentarité, vision cornouaillaise, dynamique opérationnelle au niveau de l'agence lui semblent essentiels pour accompagner le transfert technologique. Le profil économique envisagé du futur directeur le satisfait et il restera vigilant à ce qu'une dynamique de l'agence soit conservée sur le volet maritime.

Puis il évoque la contractualisation territoriale et l'emploi dans la filière maritime qui sera une priorité à défendre avec tous les partenaires cornouaillais. Evoquant le volet territorial du FEAMP jusqu'à présent animé par PESCA, il fait part de son inquiétude concernant le devenir de PESCA, en raison des difficultés que pose son intégration au comité départemental de la pêche et du fait que la région ne semble pas favorable à son soutien financier. Il lui semble pourtant important de conserver un regard à la fois précis et local sur la situation de la filière cornouaillaise par rapport à ses concurrents, car il craint que le comité départemental soit envahi par une vision nationale qui serait contraire aux intérêts cornouaillais. Il souhaite donc que les ports cornouaillais, malgré leurs spécificités, soient présents ensemble pour soutenir et défendre leurs activités.

Ludovic JOLIVET affirme que, bien évidemment, la Cornouaille ne peut se passer de la trilogie agriculture-agroalimentaire-pêche. La matière première est présente, il faut donc se mobiliser pour défendre ces filières. Malgré l'éloignement géographique, la Cornouaille a des atouts, des infrastructures, et une volonté de travailler et de maintenir une ambition maritime.

François CLEMENT formule plusieurs remarques :

- En réponse aux propos de Raynald TANTER, il estime que la multipolarité de la Cornouaille est un atout sur certains points, mais représente un risque en termes de message et de valorisation du territoire. La Cornouaille doit faire face à la concurrence de Brest et Lorient et il faut porter collectivement l'image de la valorisation du territoire et de ses activités pour se faire entendre, y compris au niveau régional (il cite l'exemple de la région qui, dans une étude, a cité Brest, Lorient et Saint Malo dans les sites de construction navale, omettant Concarneau pour qui c'est pourtant une activité majeure). Le marketing territorial prend donc tout son sens, le soutien des activités majeures pour le territoire et de leur image doit absolument être porté collectivement.
- Sa seconde remarque porte sur la difficulté à pouvoir considérer le maritime comme une seule activité. En effet la filière englobe plusieurs activités très différentes qui ne sont pas forcément cohérentes entre elles : pêche, réparation navale, plaisance etc... lesquelles renvoient à des occupations d'espaces diverses et variées. C'est donc une difficulté de devoir tenir compte des spécificités de chaque activité économique maritime au lieu de pouvoir penser « maritimité » comme un ensemble unique et cohérent.
- Par rapport aux projets élaborés par différents acteurs du territoire, dès qu'il s'agit de maritimité l'impact financier est particulièrement lourd (construction de cales etc). La problématique est donc de trouver des financements pour tous les projets. Ces éléments doivent peser dans le débat, qui pose aussi la question de la gouvernance future en matière d'activités maritimes sur le territoire de la Cornouaille.
- Enfin concernant PESCA, la CCI s'était montrée favorable à son rapprochement avec le comité départemental des pêches. Il semble malheureusement que les choses n'aillent pas dans ce sens. Il est certain que PESCA, dans sa configuration actuelle, ne pourra pas maintenir son activité. La question doit se poser aux EPCI qui devront déterminer leur volonté de maintenir la structure et les modalités à envisager pour cela.

Pierre PLOUZENNEC, concernant l'ambition maritime de la Cornouaille, se dit favorable à une stratégie cornouaillaise mais, compte tenu de l'étendue du territoire, il estime qu'une animation au plus près est nécessaire pour assurer le travail opérationnel. Il attire l'attention sur le fait que PESCA était l'animateur du volet territorial du FEAMP et il indique qu'il faudra en tenir compte dans les décisions à prendre.

Ludovic JOLIVET, en conclusion, renouvelle la nécessité d'affirmer le positionnement de la Cornouaille sur l'agroalimentaire, l'agriculture et le maritime. Y croire, cibler, se positionner, décider, investir, affirmer, toujours dans la perspective de l'économie et de l'emploi qui se dessinera ensuite, parce que seul un positionnement affirmé convaincra les acteurs de l'aménagement du territoire que c'est bien en Cornouaille qu'il faut investir.

Le Conseil d'administration prend acte de cette information.

4. Identification des fonciers mutables dans les EPCI

La parole est donnée à Luc MALLET qui présente la proposition de l'agence de tester sur le territoire de CCA un travail d'identification du gisement foncier et immobilier mutable à destination des EPCI de Cornouaille. Ce travail a pour objectif de mesurer le potentiel de renouvellement urbain des centres villes et bourgs.

Le Conseil d'administration prend acte de ce travail.

5. Convention partenariale cadre avec Foncier de Bretagne

Luc MALLET présente ensuite le partenariat envisagé entre l'établissement public Foncier de Bretagne et les 5 agences d'urbanisme et de développement de Bretagne, utilisées dans ce cadre pour leurs connaissances et la possibilité qu'elles offrent d'établir un dialogue avec les EPCI. Il présente les objectifs de ce partenariat, son objet, son calendrier et son financement.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité les conditions de cette convention.

6. AMI Audierne

Bruno LE PORT explique dans quelles conditions l'agence est intervenue auprès de la Communauté de Communes Cap Sizun - Pointe du Raz et de la commune d'Audierne pour l'assister dans la réponse à l'appel à manifestation d'intérêt « centres-bourgs » lancé par l'Etat. Il indique de l'EPCI a été pris de court en juin à la réception de l'AMI, le délai de réponse étant très court, et l'aide de l'agence a donc été bienvenue. Le dossier a été bien monté dans un délai très court. Bruno LE PORT en remercie QCD et indique qu'il a bon espoir qu'il soit retenu (300 dossiers en liste, 50 retenus dont 3 en Bretagne). La réponse est attendue pour le mois de novembre.

Luc MALLET précise l'intérêt pour l'agence de travailler sur ce dossier, qui a été porté par la communauté parce que l'Etat a souhaité orienter la revitalisation des centres-bourgs via les EPCI, mais principalement sur la ville-centre. Le fait que l'agence ait déjà travaillé à l'élaboration du PLH de la communauté a aussi été l'occasion de remettre en route une politique de l'habitat communautaire clairement définie sur des enjeux avec la ville-centre.

Le Conseil d'administration prend acte de cette information.

7. Ialys : participation au festival de l'artisanat

Claire GERARD présente le premier festival de l'artisanat organisé en mars 2015 par la CMA29 dans le but de faire découvrir et valoriser les métiers de l'artisanat auprès du grand public, et surtout le fait que, parmi les 6 espaces d'activités proposés figure un pôle « saveurs et gourmandises » auquel ialys pourrait être associé, au point que l'ensemble du pôle pourrait être sous la bannière ialys.

Au titre de la participation de ialys, l'agence prendrait en charge des frais d'animation et de communication menées autour de ce pôle.

Ce serait aussi l'occasion de valoriser le coté professionnel, les valeurs et les compétences des métiers de l'artisanat dans le domaine agroalimentaire, conformément à la démarche ialys.

Yannick LE MOIGNE apporte des précisions sur les objectifs du festival, le premier étant de montrer la transversalité des métiers de l'artisanat. Sur les 6 espaces métiers qui seront mis en avant, il souhaite

que l'espace « saveurs et gourmandises » soit placé sous la bannière ialys pour faciliter l'intégration des artisans dans la démarche ialys. Ce serait l'occasion à la fois pour les artisans et pour le grand public de découvrir cette bannière, de réaliser des démonstrations de savoir-faire et d'établir des passerelles entre le monde de l'agroalimentaire et l'artisanat alimentaire.

Ludovic JOLIVET confirme que l'agence participera à ce festival au titre de ialys, le degré d'intervention et le montant de sa participation restant à définir. Il propose qu'une réunion en ce sens soit organisée prochainement.

Le conseil d'administration approuve la participation de l'agence au festival de l'artisanat, au titre de ialys.

8. Charte énergie

Betty ROBERT sollicite l'accord du conseil d'administration pour le renouvellement de la charte énergie triennale entre les partenaires finistériens qui interviennent dans l'accompagnement des collectivités locales en matière de politique énergétique et climatique.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité le renouvellement de la charte énergie pour 3 ans.

9. Réorganisation de l'agence

Ludovic JOLIVET tient à faire un point de la situation et de l'évolution de l'agence (projet de délibération remis sur table) pour lever toute ambiguïté sur sa prétendue désorganisation.

Il confirme sa décision, déjà exprimée lors de certaines réunions avec les élus, de rapatrier à Quimper Communauté les 4 agents détachés ou mis à disposition de l'agence en 2010, dont le directeur. Le but est autant de clarifier la situation en donnant une meilleure lisibilité à l'agence, que de redonner à Quimper Communauté un service économique intégré dont elle a besoin, au même titre que les autres EPCI disposent de leur propre service économique.

L'intégration du service économique de Quimper Communauté à l'agence depuis 2010 avait créé une confusion dans les esprits, et la mission à laquelle était destinée l'agence s'est trouvée diluée après l'absorption du Pays de Cornouaille.

Ludovic JOLIVET confirme que la dimension de l'agence sera par conséquent uniquement cornouaillaise et qu'il n'y a pas lieu de considérer qu'elle se trouvera désorganisée.

En effet, il n'y a pas de changement notable dans l'agence et toutes ses missions d'envergure cornouaillaise sont maintenues : urbanisme, économie, tourisme, énergie, contrat de pays, conseil de développement. La mission économie se trouvera même renforcée par l'embauche d'un directeur de profil économique, et d'une personne supplémentaire pour l'économie.

Il indique que Ronan MARCEL a eu une mission de préfigurateur au sein de l'agence et que la bonne entente et la cohérence qui existent au niveau du pays sont dues à la diplomatie dont il a su faire preuve. Il aura une autre mission au sein de Quimper Communauté, tandis que le nouveau directeur de l'agence aura une dimension économique plus forte, parce que l'économie devient l'axe n° 1. L'agence est bien gérée et va désormais entrer dans une deuxième phase, mais avec un axe différent.

Hervé HERRY réaffirme ce qu'il a dit dans la presse, à savoir que l'agence est essentielle pour le développement de la Cornouaille. En revanche, il y avait bel et bien un problème de lisibilité du service économique de Quimper Communauté, reproche souvent fait par les chefs d'entreprise eux-mêmes, et il en résultait une confusion et un manque de lisibilité qui portaient préjudice à Quimper Communauté. Par ailleurs, le poids de Quimper Communauté était trop important dans l'agence.

A l'avenir, l'agence va fonctionner comme avant, le seul changement concernera la partie économique qui sera renforcée. Entre BMO et CAP Lorient il va falloir définir une identité cornouaillaise, puis une stratégie pour la Cornouaille basée sur cette identité. Hervé HERRY compare la Cornouaille à une armada avec des paquebots et un navire amiral, Quimper Communauté, armada à qui il faut donner un cap pour pouvoir mieux la vendre à l'extérieur, c'est-à-dire faire du marketing territorial.

Ludovic JOLIVET est d'avis que le positionnement est bien compris : économie et emploi, avec pour axe majeur la trilogie pêche-agriculture-agroalimentaire, la recherche et l'innovation dans l'agroalimentaire et derrière, le projet ialys. Il souhaite que Quimper et la Cornouaille soient identifiés en termes d'image à agroalimentaire, recherche et innovation, tout comme Brest est associé à la mer et Vannes au golfe et au tourisme.

Maintenant que l'axe est donné, il propose d'acter les choses, de co-construire pour reformuler le projet d'agence et finaliser ce choix. Il propose de faire appel à un consultant pour aider l'agence à redéfinir les contours d'un positionnement qui est destiné à donner de la lisibilité au territoire.

Hervé HERRY précise que, s'il considère les élus présents comme des aménageurs du territoire, il estime nécessaire, dans le cadre de la redéfinition du projet d'agence, d'impliquer étroitement les trois chambres consulaires dans la définition de la stratégie du territoire. Il prône un travail plus collaboratif avec les chambres consulaires, estimant qu'il faisait défaut jusqu'alors.

Les élus expriment leur avis sur la reformulation du projet d'agence.

Michel CANEVET confirme qu'effectivement, depuis la création de l'agence, il y avait des interrogations sur le rôle effectif de l'agence vis-à-vis du développement économique. La présence du service économique opérationnel de Quimper Communauté à l'agence créait une certaine confusion dans les esprits. Le fait que l'agence se repositionne sur la question de stratégie économique cornouaillaise et que Quimper Communauté soit dans l'opérationnalité sur le développement économique de son territoire clarifiera les choses et donnera à l'agence un esprit de Cornouaille plus affirmé en termes de stratégie de développement économique. Il est donc favorable à cette clarification qui permettra de repartir sur de bonnes bases.

Roger LE GOFF remercie d'abord le personnel de l'agence pour le travail effectué, rappelant qu'il a fallu apprendre à se connaître et à travailler ensemble sur un territoire diversifié et sur des dossiers vastes comme le PLH ou dernièrement le projet de contrat territorial qui a demandé de l'énergie et

de la concertation. Il comprend le besoin de Quimper Communauté de disposer d'un service de développement économique bien identifié et son désir de clarification qui permettra d'éviter les malentendus. En revanche, il affirme que la Cornouaille a plus que jamais besoin de l'agence. Il évoque notamment le tourisme et la création des destinations touristiques qui changent le regard porté sur le territoire. Il évoque aussi la concurrence du port de Lorient au niveau de la construction navale et il lui paraît d'autant plus essentiel de rester mobilisés et de travailler ensemble sur ce bassin nautique exceptionnel dont dispose la Cornouaille, où des projets intéressants se profilent. Evoquant le projet d'Interscot il considère aussi que l'agence a une vraie mission à mener sur ce sujet. D'une manière générale, il prône un esprit cornouaillais et considère l'agence comme une force à conserver absolument.

André FRAVAL souhaite que l'agence continue son travail d'observation qui est indispensable pour mettre en place une stratégie et il est demandeur d'éléments sur la transmission (commerce, artisanat, entreprises industrielles).

Claude RAVALEC indique qu'il y a déjà eu un travail commun qui a été fait entre l'agence et les chambres consulaires, et qu'il faut continuer et dialoguer pour travailler ensemble de façon positive car tous les acteurs sont au service de l'économie et de l'emploi. Il se dit également favorable à une mutualisation si elle est possible.

Bruno LE PORT souhaite que les uns et les autres puissent travailler ensemble et s'écouter et il pense que l'agence a un rôle à jouer pour amener le dialogue et éviter des dépenses inutiles. Il s'appuie sur un différend qui l'oppose la CCI au sujet de la cale de carénage d'Audierne, laquelle ne dispose pas de moyens de levage pour les bateaux de plaisance et se trouve donc sous-utilisée.

François CLEMENT émet deux réponses :

- Au sujet de l'agence, il rappelle avoir dit à sa création que c'était un signe de maturité du territoire. Il pense que son maintien est important et il est aussi favorable à son repositionnement s'il lui permet d'avoir une meilleure lisibilité.
- Au sujet de la cale de carénage d'Audierne il évoque, non pas un problème d'écoute et de dialogue, mais un problème avec les plaisanciers qui ne veulent pas payer le service qu'on leur rend pour lever les bateaux.

Roger LE GOFF, reprenant les propos de Claude RAVALEC sur la volonté de travailler ensemble, suggère que l'agence, qui est locataire de ses locaux, s'associe au projet de regroupement des chambres consulaires sur un pôle bien identifié, qui donnerait un signe fort de regroupement au niveau d'une entité de la Cornouaille.

Claude RAVALEC indique qu'il ne serait pas simple pour la CCI de rejoindre le site de Cuzon dans la mesure où elle a réalisé des investissements sur ses propres locaux il y a quelques années. Quant à savoir si la CMA viendrait à Kéradenec, la réponse ne lui appartient pas.

Yannick LE MOIGNE rappelle que la Chambre de Métiers est finistérienne et non cornouaillaise. Il confirme aussi qu'il est important de parler d'une seule voix. Enfin il indique que ce sont les présidents finistériens de la Chambre d'Agriculture et de la Chambre des métiers qui ont un jour décidé de mutualiser leurs moyens, à un moment où tous deux avaient des locaux vétustes. Le comité départemental des pêches est venu renforcer ce pôle économique.

Ludovic JOLIVET indique qu'il serait favorable au regroupement de l'ensemble des chambres consulaires sur un site, et pourquoi pas celui de Kéradennec en y ajoutant QCD. C'est pour lui une piste à explorer. Il serait favorable à la mobilisation de quelques fonds sur ce projet qui, à son avis, serait exemplaire.

Anne LE DUIGOU rappelle aussi que la Chambre d'Agriculture est, comme la Chambre de Métiers, finistérienne et non cornouaillaise. Néanmoins la Chambre d'Agriculture est favorable à une mutualisation et un rapprochement des structures. Elle indique toutefois que se pose le problème des partenaires hébergés dans les locaux de la chambre d'agriculture.

Yannick LE MOIGNE précise que le cas de ces locataires est déjà intégré dans le projet global.

Ludovic JOLIVET évoque la régionalisation des chambres consulaires, indiquant qu'à terme il n'y aura peut-être plus que des « antennes départementales », et en tout cas a priori pas d'inflation en matière d'emploi dans les chambres consulaires. Il pourrait donc y avoir un pôle intégrant la Chambre d'Agriculture et la Chambre de Métiers à Cuzon, et la CCI à Keradennec qui aurait sans doute des locaux en partie disponibles et capables d'accueillir l'agence.

Jean-Claude LESSARD approuve aussi l'idée de vitrine cornouaillaise de Roger LE GOFF, estimant qu'elle a tout son sens, d'autant que les loyers de l'agence sont élevés. Le projet de vitrine collective lui semble en tout cas digne d'intérêt et mérite réflexion. Il souhaite que, dans la définition du projet, on étudie la possibilité de mettre une option pour la vitrine cornouaillaise qu'est QCD. Ce serait justement l'opportunité, dans le cadre d'une recherche d'identité, d'avoir une vitrine Cornouaille extrêmement intéressante, et il n'est pas trop tard pour y réfléchir dans le cadre de l'élaboration du projet.

Pierre PLOUZENNEC salue le travail effectué par Ronan MARCEL, et même si le profil de son successeur doit être plus porté sur l'économie, il souligne qu'il aura aussi besoin de talents de diplomatie.

Ludovic JOLIVET conclut. Il souligne la cohérence et l'entente du groupe, et il remercie ceux qui se sont attachés à défricher le terrain pour en faire un lieu de concertation. Il souhaite que les bonnes relations soient préservées, rappelant que rien n'est acquis et que c'est un travail de tous les instants. Il indique que la réflexion sera engagée rapidement sur le recrutement et sur le positionnement de l'agence.

Le Conseil d'administration approuve les nouvelles orientations données à l'agence et les propositions pour leur mise en oeuvre.

10. Questions diverses

❖ Proposition de désignation d'élus référents

En complément des nominations d'élus référents faites lors du conseil d'administration de juin sur différentes thématiques, Ludovic JOLIVET souhaite entériner deux autres nominations sur des dossiers essentiels pour l'agence :

- Pour ialys, il propose Claire LEVRY-GERARD
- Pour LEADER il propose Pierre PLOUZENNEC.

Le conseil d'administration approuve ces deux nominations.

❖ **Plan de financement du poste de chargée de mission LEADER**

Suite à l'embauche de Séverine Allain, chargée de mission Leader et conseil de développement recrutée pour 12 mois le 1^{er} octobre, Ronan MARCEL indique que le dossier de subvention à présenter pour le dernier trimestre 2014 doit faire l'objet d'une délibération du conseil d'administration.

Il présente le plan de financement qui prévoit de solliciter des fonds Région + Feader à hauteur de 10 800€ pour un coût global de 13 500 €, soit 80 % de financement sollicité.

Le Conseil d'administration approuve le plan de financement.

❖ **Colloque transition énergétique le 20 novembre**

Nicolas KERLOCH invite élus et partenaires à participer au colloque sur la transition énergétique qui aura lieu le 20 novembre à Ergué-Gabéric et il présente le programme de la journée (voir PJ).

L'ordre du jour étant épuisé, Ludovic JOLIVET clôt la séance à 16h30 heures. Elle est suivie d'un point avec la presse.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par le Président et par le Secrétaire.

Le Président

Ludovic JOLIVET



Le Secrétaire

Claude RAVALEC



Annexes

Sujet	Document	page
1. Ami Contrat Région	<u>Délibération n° QCD-33.01</u> Document présenté en séance	15 16-33
2. Composition de l'assemblée plénière du conseil de développement	<u>Délibération n° QCD-33.02</u> Liste des membres	34 35-36
3. Maritime : information sur l'étape actuelle	Note de présentation	37-38
4. Identification des fonciers mutables dans les EPCI	Note de présentation	39-40
5. Convention partenariale cadre avec Foncier de Bretagne	<u>Délibération n° QCD-33.03</u>	41-43
6. AMI Audierne	Note de présentation	44-45
7. Ialys : participation au festival de l'artisanat	<u>Délibération n° QCD-33.04</u>	46
8. Charte énergie	<u>Délibération n° QCD-33.05</u>	47-53
9. Réorganisation de l'agence	<u>Délibération n° QCD-33.06</u>	54-55
10. Questions diverses		
• Nomination d'élus référents	<u>Délibération n° QCD-33.07</u>	56
• Plan de financement 2014 poste chargé de mission Leader	<u>Délibération n° QCD-33.08</u>	57
• Colloque transition énergétique	Note de présentation	58-59

AMI CONTRAT Région

Les axes du contrat de partenariat retenus par les élus ont fait l'objet d'une présentation conformément au document annexe.

Après avoir exprimé son avis et délibéré, Le Conseil d'administration valide les propositions faites dans le cadre du contrat de région.

Le Président



Ludovic JOLIVET

Le Secrétaire



Claude RAVALEC

1. Les axes du contrat de partenariat

AXE "PRIORITÉS DE DÉVELOPPEMENT"

Priorité de développement 1 : Une Cornouaille mobilisée sur l'économie et l'emploi

L'agriculture et l'agro-alimentaire représentent une force motrice productive pour la Cornouaille. Les collectivités publiques et leurs partenaires institutionnels doivent contribuer à l'animation des réseaux d'entreprises et des acteurs de l'innovation et de la formation. De même, une image - tous publics- affirmée du pôle alimentaire de Cornouaille est recherchée.

Une synergie des acteurs autour de l'emploi et du tissu économique : une stratégie de développement économique réparti est recherchée à travers l'irrigation en activités de l'ensemble de la Cornouaille.

Une stratégie de promotion de la formation, des savoir-faire et de l'innovation : des secteurs clefs de l'économie cornouaillaise souffrent d'un déficit d'image tant sur les métiers que sur les formations et fragilisent les filières locales de production et de services : agriculture, pêche, bâtiment/énergie, etc. La valorisation des compétences et ressources de formation, le développement de compétences mixtes seront ainsi recherchés.

Priorité de développement 2 : Une Cornouaille maritime et touristique

La Cornouaille souhaite être reconnue comme territoire de référence de la pêche à travers une gestion raisonnée des modes d'exploitation, la promotion de la qualité du poisson débarqué, la présence des structures de distribution de masse. Une stratégie concertée de diversification sera également menée : filière de poissons d'élevage à terre et aquaculture, culture de phytoplancton et d'algues, énergies marines renouvelables.

La Cornouaille souhaite développer de manière maîtrisée le nautisme en favorisant le développement d'infrastructures adaptées, la mise en réseau et la gestion dynamique des ports à l'échelle cornouaillaise. La promotion active auprès de clientèles extérieures et un positionnement visible dans le nautisme léger et de compétition sont également recherchés.

La Cornouaille bénéficie d'un patrimoine naturel exceptionnel et des pratiques culturelles diversifiées dont une part significative prend ses racines dans la culture populaire et la langue bretonne. Cet ensemble constitue un « concentré de Bretagne » que le territoire doit valoriser. Un positionnement actif sur la randonnée doit favoriser la professionnalisation de cette activité touristique.

La destination « Cornouaille » correspond globalement au périmètre du Pays de Cornouaille mais reste à construire. La mise en réseaux des offres de produits, d'événementiels et d'animations articulés entre eux devraient permettre une irrigation de l'ensemble du territoire. Un positionnement sur le e- et m- tourisme sera affirmé en impliquant les professionnels du tourisme et la population.

Priorité de développement 3 : Une Cornouaille riche de ses centralités

La Cornouaille souhaite revitaliser ses centralités en encourageant les stratégies d'interventions afin de gérer au mieux la capacité d'accueil des populations. Une diffusion géographique des logements sociaux sera recherchée ainsi que le développement de logements pour les jeunes.

Le commerce dans les centralités sera encouragé par le développement de l'animation commerciale, des circuits courts et des produits de proximité à valeur ajoutée.

La Cornouaille veut être connectée aux flux externes et irriguer l'ensemble de son territoire. La mise en réseau du territoire avec la BGV via le pôle d'échange multimodal (PEM) de Quimper sera ainsi privilégiée. Une diffusion de la multimodalité à l'échelle de toute la Cornouaille devra également être assurée. Des solutions innovantes seront aussi étudiées.

AXE "RÉÉQUILIBRAGE TERRITORIAL"

La Cornouaille a la particularité d'être organisée autour d'une agglomération centre ne concentrant que 25% de la population mais s'appuyant sur un maillage de villes moyennes et de pôles secondaires répartis sur l'ensemble du territoire. Aussi, plutôt que de faire ressortir un axe spécifique de rééquilibrage territorial, c'est l'ensemble des priorités ainsi qu'un axe de services collectifs essentiels porté à son maximum qui permettront un développement équilibré de l'ensemble de la Cornouaille.

AXE "SERVICES COLLECTIFS ESSENTIELS"

Une Cornouaille proche et solidaire

Proposer un niveau de services attractifs dans les communes rurales et péri-urbaines à travers :

- le soutien à la petite enfance
- une offre regroupée de services publics
- l'appui à une présence commerciale minimale dans les centre-bourgs
- le soutien à la vie associative
- le développement de l'offre culturelle et loisirs

Mobilisation souhaitée des fonds du contrat de partenariat

Axes de mobilisation des fonds	Fonds Région	FEDER	FEADER	FEAMP
Priorité de développement 1 : Une Cornouaille mobilisée sur l'économie et l'emploi	X	X	X	X
Priorité de développement 2 : Une Cornouaille maritime et touristique	X	X	X	X
Priorité de développement 3 : Une Cornouaille riche de ses centralités	X	X	X	
Axe "Rééquilibrage territorial" :				
Axe "Services essentiels à la population" : Une Cornouaille proche et solidaire	X		X	

A.M.I FINANCEMENTS TERRITORIAUX CONTRACTUALISES (en M€)			
MAQUETTE DU CONTRAT DE PARTENARIAT (3 ans: 2014 > 2016):			12,3
AXE PRIORITES DE DEVELOPPEMENT:		80%	9,9
P1. Une Cornouaille mobilisée sur l'économie et l'emploi			3,7
action 1.1:	la force motrice de l'agri-agro		0,5
action 1.2:	synergie sur l'économie et l'emploi		1,8
action 1.3:	promotion des métiers et formations		1,4
P2. Une Cornouaille maritime et touristique			2,2
action 2.1:	territoire de référence de la pêche		0,2
action 2.2:	développement maîtrisé du nautisme		1,0
action 2.3:	cornouaille inspiratrice et de caractère		0,7
action 2.4:	construire une destination touristique		0,3
P3. Une Cornouaille riche de ses centralités et mobilités			4,0
action 3.1:	le renforcement des centralités		1,0
action 3.2:	une offre de logement adaptée		1,5
action 3.3:	BGV et mise en réseau multimodale		1,5
AXE REEQUILIBRAGE TERRITORIAL:		non-retenu	0,0
AXE SERVICES COLLECTIFS ESSENTIELS:		20%	2,4
cornouaille proche et solidaire			
ENVELOPPE NUMERIQUE REPORTEE (Appui réalisation BTHD):			2,8
FONDS EUROPEENS SOLLICITES (6 ans: 2014 > 2020):			12,0
Sollicitation ITI FEDER (us.numériques et trans.énergétique)			7,0
	Des usages numériques innovants		0,5
	Un PEM performant pour la Cornouaille		4,0
	Le soutien aux ZUS et à leur offre de logement		2,5
Sollicitation Leader			4,0
Sollicitation FEAMP			1,0
CONTRATS DE TERRITOIRE EPCis - CONSEIL GENERAL			(pour mémoire)

2. La politique territoriale régionale

Priorité de développement 1 : Une Cornouaille mobilisée sur l'économie et l'emploi

Problématique posée au territoire

L'agriculture et l'agro-alimentaire représentent une force motrice productive pour la Cornouaille. Les collectivités publiques et leurs partenaires institutionnels doivent contribuer à l'animation des réseaux d'entreprises et des acteurs de l'innovation et de la formation. De même, une image - tous publics- affirmée du pôle alimentaire de Cornouaille est recherchée.

Une synergie des acteurs autour de l'emploi et du tissu économique : une stratégie de développement économique réparti est recherchée à travers l'irrigation en activités de l'ensemble de la Cornouaille.

Une stratégie de promotion de la formation, des savoir-faire et de l'innovation : des secteurs clefs de l'économie cornouaillaise souffrent d'un déficit d'image tant sur les métiers que sur les formations et fragilisent les filières locales de production et de services : agriculture, pêche, bâtiment/énergie, etc.

Objectifs

- Soutien à l'agriculture et à l'évolution des modèles agricoles
- Impulsion et promotion d'un cluster aliment
- Appui aux projets innovants
- Favoriser un développement économique en réseau et des outils de dimension cornouaillaise
- Promotion des métiers, adaptation des formations et aide à la création-transmission

Fiche action 1.1 : La force motrice de l'agriculture et de l'alimentaire

Fiche action 1.2 : Une synergie des acteurs autour de l'emploi et du tissu économique

Fiche action 1.3 : Une stratégie de promotion de la formation, des savoir-faire et de l'innovation

Montant de l'enveloppe dédiée à la Priorité (crédits régionaux) : 3 653 571 euros

Orientation(s) régionale(s) dans laquelle s'inscrit la Priorité

Economie

Maritimité

Accessibilité

Ressources

Cadre de vie

Priorité de développement n°1 :	Une Cornouaille mobilisée sur l'économie et l'emploi	
Fiche action n°1.1 :	La force motrice de l'agriculture et de l'alimentaire	
Problématique spécifique à cette action		
<p>L'agriculture et l'agro-alimentaire représentent une force motrice productive pour la Cornouaille. Les collectivités publiques et leurs partenaires institutionnels doivent contribuer à l'animation des réseaux d'entreprises et des acteurs de l'innovation et de la formation. De même, une image - tous publics- affirmée du pôle alimentaire de Cornouaille est recherchée.</p>		
Type de projets éligibles		
<ul style="list-style-type: none"> • Lancement de nouvelles filières agricoles • Animation des réseaux cornouaillais • Etudes pour des équipements grand-public • Animation/valorisation des circuits-courts et aménagement/rénovation de locaux mutualisés 		
Type de bénéficiaires - <i>(Statuts des porteurs de projets)</i>		
Communes, EPCI , associations, professionnels, chambres consulaires		
Dépenses éligibles		
Etudes, outils de communication, salaires et charges, travaux		
Modalités de financement proposées par le Pays		
Autofinancement minimum	20%	
Plancher de subvention régionale <i>(en € et en %)</i>	20%	
Plafond de subvention régionale <i>(en € et en %)</i>	50%	
Autres fonds mobilisables (européens...)	Leader	
Complément d'informations <i>(autres modalités à préciser)</i>		

Priorité de développement n°1 :	Une Cornouaille mobilisée sur l'économie et l'emploi
Fiche action n°1.2 :	Une synergie des acteurs autour de l'emploi et du tissu économique

Problématique spécifique à cette action

Une synergie des acteurs autour de l'emploi et du tissu économique : une stratégie de développement économique réparti est recherchée à travers l'irrigation en activités des secteurs autres que le seul bassin d'emplois de Quimper.

Type de projets éligibles

- Equipements spécialisés des zones d'activités
- Ateliers relais/mutualisés, hôtels/pépinières/incubateurs d'entreprises, usine en crédit-bail
- Reconquête de friches portuaires et agricoles
- Plateforme d'initiative Cornouaille
- Centre d'application de réalité virtuelle
- Economie circulaire
- Logistique routière

Type de bénéficiaires - (Statuts des porteurs de projets)

Communes, EPCI , associations, professionnels, chambres consulaires

Dépenses éligibles

Aménagements/réseaux, construction bâtiments, démolition de friches,
Recapitalisation,
Etudes, outils de communication, salaires et charges

Dépenses non éligibles

Création et requalification de zones d'activités

Modalités de financement proposées par le Pays

Autofinancement minimum	20%
Plancher de subvention régionale (en € et en %)	10%
Plafond de subvention régionale (en € et en %)	20%
Autres fonds mobilisables (européens...)	ITI Feder, leader
Complément d'informations (autres modalités à préciser)	

Priorité de développement n°1 :	Une Cornouaille mobilisée sur l'économie et l'emploi
Fiche action n°1.3 :	Une stratégie de promotion de la formation, des savoir-faire et de l'innovation

Problématique spécifique à cette action

Une stratégie de promotion de la formation, des savoir-faire et de l'innovation : des secteurs clefs de l'économie cornouaillaise souffrent d'un déficit d'image tant sur les métiers que sur les formations et fragilisent les filières locales de production et de services : agriculture, pêche, bâtiment/énergie, etc. La valorisation des compétences et ressources de formation, le développement de compétences mixtes seront également recherchés.

Type de projets éligibles

- Animation métiers et formation
- Communication, événementiels
- Construction d'un bâtiment mutualisé de formation

Type de bénéficiaires - *(Statuts des porteurs de projets)*

EPCI , associations, professionnels, chambres consulaires, organisme de formation

Dépenses éligibles

Outils de communication, salaires et charges
Travaux

Modalités de financement proposées par le Pays

Autofinancement minimum	20%
Plancher de subvention régionale <i>(en € et en %)</i>	20%
Plafond de subvention régionale <i>(en € et en %)</i>	50%
Autres fonds mobilisables (européens...)	Leader, Feamp
Complément d'informations <i>(autres modalités à préciser)</i>	

Priorité de développement 2 : Une Cornouaille maritime et touristique

Problématique posée au territoire

La Cornouaille souhaite être reconnue comme territoire de référence de la pêche à travers une gestion raisonnée des modes d'exploitation, la promotion de la qualité du poisson débarqué, la présence des structures de distribution de masse. Une stratégie concertée de diversification sera également menée : filière de poissons d'élevage à terre et aquaculture, culture de phytoplancton et d'algues, énergies marines renouvelables.

La Cornouaille souhaite développer de manière maîtrisée le nautisme en favorisant le développement d'infrastructures adaptées, la mise en réseau et la gestion dynamique des ports à l'échelle cornouaillaise. La promotion active auprès de clientèles extérieures et un positionnement visible dans le nautisme léger et de compétition sont également recherchés.

La Cornouaille bénéficie d'un patrimoine naturel exceptionnel et des pratiques culturelles diversifiées dont une part significative prend ses racines dans la culture populaire et la langue bretonne. Cet ensemble constitue un « concentré de Bretagne » que le territoire doit valoriser et à partir duquel il doit s'inspirer pour favoriser l'innovation.

La destination « Cornouaille » correspond globalement au périmètre du Pays de Cornouaille mais reste à construire. La mise en réseaux des offres de produits, d'événementiels et d'animations articulés entre eux devraient permettre une irrigation de l'ensemble du territoire. Un positionnement sur le e- et m- tourisme sera affirmé en impliquant les professionnels du tourisme et la population.

Objectifs

- Mutualisation, concertation, stratégie de diversification des activités littorales
- Offre portuaire en réseau, développement des infrastructures nautiques, communication et animation de réseaux
- Valorisation des pays sages, de l'environnement, de la culture et de l'identité
- Mise en réseau des acteurs du tourisme, développement et promotion cornouaillaise

Fiche action 2.1 : Le territoire de référence de la pêche

Fiche action 2.2 : Un développement maîtrisé du nautisme

Fiche action 2.3 : Une Cornouaille inspiratrice et de caractère

Fiche action 2.4 : La construction d'une destination touristique

Montant de l'enveloppe dédiée à la Priorité : 2 200 000 euros

Orientation(s) régionale(s) dans laquelle s'inscrit la Priorité

Economie

Maritimité

Accessibilité

Ressources

Cadre de vie

Priorité de développement n°2 :	Une Cornouaille maritime et touristique
Fiche action n°2.1 :	Le territoire de référence de la pêche
Problématique spécifique à cette action	
<p>La Cornouaille souhaite être reconnue comme <u>territoire de référence de la pêche</u> à travers une gestion raisonnée des modes d'exploitation, la promotion de la qualité du poisson débarqué, la présence des structures de distribution de masse. Une stratégie concertée de diversification sera également menée : filière de poissons d'élevage à terre et aquaculture, culture de phytoplancton et d'algues, énergies marines renouvelables.</p>	
Type de projets éligibles	
<p>Etudes Animation réseaux et gestion concertée Communication, sensibilisation</p>	
Type de bénéficiaires	
<i>(Statuts des porteurs de projets)</i>	
EPCI , associations, professionnels, chambres consulaires	
Dépenses éligibles	
Etudes, salaires et charges, outils de communication, événements	
Modalités de financement proposées par le Pays	
Autofinancement minimum	20%
Plancher de subvention régionale <i>(en € et en %)</i>	20%
Plafond de subvention régionale <i>(en € et en %)</i>	50%
Autres fonds mobilisables (européens...)	Feamp
Complément d'informations <i>(autres modalités à préciser)</i>	

Priorité de développement n°2 :	Une Cornouaille maritime et touristique	
Fiche action n°2.2 :	Un développement maîtrisé du nautisme	
Type de projets éligibles		
<ul style="list-style-type: none"> • Aménagement de ports de plaisance • Aménagement spécifique pour le développement de la course au large • Construction de centres nautiques • Etudes logistiques • Communication, événementiels • Animation gestion concertée 		
Type de bénéficiaires		
<i>(Statuts des porteurs de projets)</i>		
EPCI , communes, associations, professionnels, chambres consulaires		
Dépenses éligibles		
Travaux portuaires et construction de bâtiment Etudes, outils de communication, salaires et charges		
Modalités de financement proposées par le Pays		
Autofinancement minimum	20%	
Plancher de subvention régionale <i>(en € et en %)</i>	20%	
Plafond de subvention régionale <i>(en € et en %)</i>	20%	
Autres fonds mobilisables (européens...)		
Complément d'informations <i>(autres modalités à préciser)</i>		

Priorité de développement n°2 :	Une Cornouaille maritime et touristique
Fiche action n°2.3 :	Une Cornouaille inspiratrice et de caractère

Problématique spécifique à cette action

La Cornouaille bénéficie d'un patrimoine naturel exceptionnel et des pratiques culturelles diversifiées dont une part significative prend ses racines dans la culture populaire et la langue bretonne. Cet ensemble constitue un « concentré de Bretagne » que le territoire doit valoriser. Un positionnement actif sur la randonnée doit favoriser la professionnalisation de cette activité touristique.

Type de projets éligibles

- Rénovation de "petits" patrimoine
- Aménagement de sites naturels et patrimoniaux emblématiques
- Développement et valorisation de la randonnée
- Animation et mise en réseaux d'acteurs

Type de bénéficiaires - (Statuts des porteurs de projets)

Communes, EPCI, pays touristiques, chambres consulaires, associations

Dépenses éligibles

Travaux de restauration de patrimoine, aménagement de site
 Aménagement de sentiers/voies, achat de matériels, création de jonction entre circuits
 Outils de communication, conception et commercialisation de produits « randonnées

Dépenses non éligibles

Musées

Modalités de financement proposées par le Pays

Autofinancement minimum	20%
Plancher de subvention régionale (en € et en %)	20%
Plafond de subvention régionale (en € et en %)	20%
Autres fonds mobilisables (européens...)	Leader
Complément d'informations (autres modalités à préciser)	

Priorité de développement n°2 :	Une Cornouaille maritime et touristique
Fiche action n°2.4 :	La construction d'une destination touristique
Problématique spécifique à cette action	
<p>La destination « Cornouaille » correspond globalement au périmètre du Pays de Cornouaille mais <u>reste à construire</u>. La mise en réseaux des offres de produits, d'événementiels et d'animations articulés entre eux devraient permettre une irrigation de l'ensemble du territoire. Un positionnement sur le e- et m- tourisme sera affirmé en impliquant les professionnels du tourisme et la population.</p>	
Type de projets éligibles	
<ul style="list-style-type: none"> • Circuits d'interprétation, routes et événements thématiques de dimension cornouaillaise • Incitation et soutien à la communication partagée entre offices de tourisme à l'échelle intercommunautaire • Développement du e- et m-tourisme : création de contenus et présence sur les réseaux sociaux, bornes interactives en dehors des lieux d'accueil, accompagnement (conseil/formation/équipement) des offices de tourisme/professionnels • Accompagner le développement des équipements de bien-être naturel 	
Type de bénéficiaires	
<i>(Statuts des porteurs de projets)</i>	
Association, communes, EPCI, pays touristiques, chambres consulaires, professionnels, offices de tourisme	
Dépenses éligibles	
Outils de communication, création de contenus tout support media, aménagement des locaux d'offices de tourisme, bornes interactives	
Salaires et charges	
Aménagement hôtelier d'équipements de santé	
Dépenses non éligibles	
Construction/rénovation d'office de tourisme	
Modalités de financement proposées par le Pays	
Autofinancement minimum	20%
Plancher de subvention régionale <i>(en € et en %)</i>	10%
Plafond de subvention régionale <i>(en € et en %)</i>	20%
Autres fonds mobilisables (européens...)	Leader, Iti Feder
Complément d'informations <i>(autres modalités à préciser)</i>	

Priorité de développement 3 : Une Cornouaille riche de ses centralités et mobilités

Problématique posée au territoire

La Cornouaille souhaite revitaliser ses centralités en encourageant les stratégies d'interventions afin de gérer au mieux la capacité d'accueil des populations. Une diffusion géographique des logements sociaux sera recherchée ainsi que le développement de logements pour les jeunes.

Le commerce dans les centralités sera encouragé par le développement de l'animation commerciale, des circuits courts et des produits de proximité à valeur ajoutée.

La Cornouaille veut être connectée aux flux externes et irriguer l'ensemble de son territoire. La mise en réseau du territoire avec la BGV via le pôle d'échange multimodal (PEM) de Quimper sera ainsi privilégiée. Une diffusion de la multimodalité à l'échelle de toute la Cornouaille devra également être assurée. Des solutions innovantes seront aussi étudiées.

Objectifs

- Le renforcement des centralités (aménagement et animation-commerce)
- Une offre de logement social adaptée
- BGV et mise en réseau multimodale du territoire

Fiche action 3.1 : Un urbanisme qui fédère

Fiche action 3.2 : Des outils de mobilité qui connectent et qui irriguent

Montant de l'enveloppe dédiée à la Priorité (crédits régionaux) : 4 000 000 euros

Orientation(s) régionale(s) dans laquelle s'inscrit la Priorité

Economie Maritimité Accessibilité Ressources Cadre de vie

Priorité de développement n° 3 :	Une Cornouaille riche de ses centralités et mobilités
Fiche action n° 3.1 :	Un urbanisme qui fédère
Problématique spécifique à cette action <ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement spécifique des communes rurales sur l'organisation et l'usage des espaces • Rééquilibrage géographique des logements sociaux • Stratégies individuelles et collectives autour du commerce dans les centralités 	
Type de projets éligibles <ul style="list-style-type: none"> • Réaménagement de centre-bourgs • Habitat social : rénovation énergétique, construction de logements pour les jeunes et en centre-bourgs • Accompagnement des communes sur le commerce de centre-ville 	
Type de bénéficiaires - (Statuts des porteurs de projets) Communes, EPCI, chambres consulaires, bailleurs sociaux, associations	
Dépenses éligibles Travaux d'aménagement Rénovation/construction de logements Salaires et charges, outils de communication	
Dépenses non éligibles Assainissements collectifs, réseaux de chaleur, lotissements Habitat social/politique de la ville (ITI Feder)	
Modalités de financement proposées par le Pays	
Autofinancement minimum	20%
Plancher de subvention régionale (en € et en %)	20%, 2000€/logement
Plafond de subvention régionale (en € et en %)	20%
Autres fonds mobilisables (européens...)	Iti Feder
Complément d'informations (autres modalités à préciser)	

Priorité de développement n°3 :	Une Cornouaille riche de ses centralités et mobilités
Fiche action n°3.2 :	Des outils de mobilité qui connectent et qui irriguent
Problématique spécifique à cette action	
<ul style="list-style-type: none"> • Mise en réseau du territoire avec la BGV : mise à niveau des gares en capacité et en inter-modalité • Irrigation du territoire en solutions de mobilités pour les secteurs diffus, péri-urbains et ruraux • Développer des solutions innovantes de mobilités 	
Type de projets éligibles	
<ul style="list-style-type: none"> • Travaux d'aménagement/construction sur les pôles d'échanges multimodaux en contrat de pôle et hors contrat de pôle • Etudes de déplacement intercommunales/ intercommunautaires 	
Type de bénéficiaires - <i>(Statuts des porteurs de projets)</i>	
Communes, EPCI, association	
Dépenses éligibles	
Travaux d'aménagement/construction	
Etudes	
Expérimentation solution innovante en transports	
Modalités de financement proposées par le Pays	
Autofinancement minimum	20%
Plancher de subvention régionale <i>(en € et en %)</i>	2,5% (PEM)
Plafond de subvention régionale <i>(en € et en %)</i>	20%
Autres fonds mobilisables (européens...)	Iti Feder
Complément d'informations <i>(autres modalités à préciser)</i>	

AXE « SERVICES COLLECTIFS ESSENTIELS »

Problématique posée au territoire

Une Cornouaille proche et solidaire

Proposer un niveau de services attractifs dans les communes rurales et péri-urbaines à travers :

- le soutien à la petite enfance
- une offre regroupée de services publics
- l'appui à une présence commerciale minimale dans les centre-bourgs
- le soutien à la vie associative
- le développement de l'offre culturelle et loisirs

Objectifs

- Rénovation/construction d'écoles et structures d'accueil pour la petite-enfance, création de classes bilingues
- Construction de pôle multiservices à la population (exclusion des maisons de santé), réalisation de schéma de service au public
- Réouverture d'un dernier commerce ou projet innovant de commerce de proximité
- Accompagnement dans la professionnalisation/mutualisation de moyens des associations, mise en réseau des acteurs
- La construction de salles multifonction, d'outils culturels et sportifs (piscines communautaires uniquement)

Montant de l'enveloppe dédiée à l'axe « services collectifs essentiels » : 2 400 000 euros

Quimper Cornouaille Développement

Conseil d'administration 13 octobre 2014

Délibération n° QCD 33.02

Renouvellement de l'assemblée plénière du Conseil de Développement

Le Conseil d'administration du 16 juin 2014 a approuvé le nouveau règlement intérieur du conseil de développement qui lui a été proposé.

Le Conseil de développement devait ensuite être recomposé et élire un nouveau bureau. Les EPCI, les chambres consulaires et les membres du conseil de développement ont donc été invités à proposer des personnes pour siéger à l'assemblée plénière du Conseil de Développement.

Il en ressort la liste jointe en annexe (*en italique les désignations en cours de validation*).

L'élection du bureau du Conseil de Développement sera organisée après la validation de la composition de l'assemblée plénière par le conseil d'administration de QCD du 13 octobre, et avant le 31 octobre puisque la réponse de l'AMI doit être cosignée par le Président de Quimper Cornouaille Développement et par le (la) futur(e) Président(e) du Conseil de développement.

Résolution :

Le Conseil d'administration, après avoir pris connaissance de la liste de membres du conseil de développement qui lui est proposée, approuve sa composition à l'unanimité.

Le Président



Ludovic JOLIVET

Le Secrétaire



Claude RAVALEC

COMPOSITION DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT:

Situation au 03-10-2014

organisme:	nom:	territoire	cible:	nombre:	
Collège 1: acteurs économiques (dont consulaires):			10	16	24
<u>Chambres consulaires:</u>			6	8	9
CCI	G.Diquélou				
CCI	M.Bollore				
CCI	Claude Ravalec				
Ch.Agriculture	Sophie Enizan				
Ch.Agriculture	Jean-Hervé Caugant				
Ch.Agriculture	Daniel Jaouen				
Ch.Agriculture	Anne Le Duigou				
CMA	M.Guéguen				
CMA	Robert BERNARD				
<u>Organisations professionnelles et chefs d'entreprises:</u>			4	8	15
Interprofession port CC	M.Kerscaven	CCA			
Chancerelle	JF.Hug	DZCom			
<i>Comité Dal des pêches</i>	<i>(à désigner)</i>				
PESCA	Marion Le Renard				
OT Quimper	E.Vighetti	QuimperCo			
Tourisme	Anne Calippe	CCPF			
Chrysalide	F.Charruau				
<i>Doux SA</i>	<i>(à désigner)</i>	CCPCP			
Océane Aliment	M.Queffelec	PBS			
asso.commerçants P.Abbé	T.Guillemot	PBS			
asso-com-artisans Cap Sizun	M.Guillemin	CSPR			
PFIL	JM.Doux	<i>(prop CCI)</i>			
<i>Nautisme En Finistère (NEF)</i>	<i>F. Arbellot</i>				
<i>Camping à Tréguennec</i>	<i>Patrick Nÿs</i>	AOCD			
<i>Comité Régional de conchyliculture</i>	<i>Jo Thaëron</i>				?
Collège 2: partenaires sociaux:			5	5	5
CFDT	I.Letty				
CGT	B.Le Brun				
CGC	F.Crast				
FO	<i>à désigner</i>				
CFTC	P. Morvezen				
Collège 3: établissements et services publics:			8	12	10
<u>réseaux:</u>			2	3	2
ERDF	D.Fleurant				
La Poste	F.Malléjac				

enseignement:			2	3	2
UBO	à désigner				
Lycée maritime GV	P.Bothorel				
santé:			2	3	2
Hôtel Dieu P.Abbé	T.Deroche	PBS			
praticien libéral	à désigner				
insertion-emploi:			2	3	2
DIRECCTE	A.Billon				
Mission Locale	R.Guéguen				
autres:					2
Habitat 29	JM.Guillou				
Massé-Trévidy	H.Olagne				

Collège 4: vie collective et associative:			8	12	14
--	--	--	----------	-----------	-----------

secteur environnement:			2	3	4
CLCV					
Petits débrouillards					
ASELE	P.Delaфон				
Association sur un air de terre	Adrien Binet	AOCD			
secteur social:			2	3	3
ULAMIR	F.Drévillon				
ADESS	Youna Le Sommer				
ATELIERS FOUESNANTAIS	Pascale CHARBONNEL				
secteur culturel:			2	3	5
Très tôt théâtre	B.Le Noach	QuimperCo			
France Bleu Breizh izel	G.Riou				
Run ar Puns	J.L'Haridon	CCPCP			
FADOC de Dihun	Guy Pierchon	AOCD			
Association les amis d'Emile Simon	Serge Vandermeersh	CCPF			
autres domaines:			2	3	2
Route de l'Amitié	C.Salez	CCCS			
Espace associatif de Cornouaille	Delphine Le Doze				

Collège 5: personnalités qualifiées:			5	7	7
---	--	--	----------	----------	----------

économie	P.Bellec				
entreprise	L.Cormier				
CESER	MV.Guiavarc'h				
culture	E.Le Bris du Rest				
science	P.Mollo				
entreprise	G.De Bergevin				
architecte	Jean-Pierre Hueber	CCPF			

Nombre total des membres:			36	52	60
----------------------------------	--	--	-----------	-----------	-----------

Conseil d'administration 13 octobre 2014

Maritime : information sur l'étape actuelle

Ce rapport présente l'avancement du projet maritime cornouaillais, avec le démarrage cet automne de la phase projet suite à la réalisation d'un diagnostic des activités et ressources maritimes en Cornouaille. Est également abordé le sujet de l'appel à candidature pour le volet territorial du Fond Européen pour la Pêche (FEAMP).

1. Elaboration du projet maritime cornouaillais

La mission « maritime » à QCD s'effectue en grande partie dans le cadre de la réponse à l'appel à projet Gestion Intégrée de la Zone Côtière de la région Bretagne. La réponse cornouaillaise à cet appel à projet vise à **intégrer les enjeux maritimes aux politiques d'aménagement et de développement économique**, au travers de la mission d'animation de l'interSCoT conduite par QCD.

Phase 1 : retour sur la phase diagnostic (janvier 2013 - été 2014) :

Un diagnostic des activités et ressources maritimes en Mer de Cornouaille a été réalisé, en concertation avec les représentants des filières maritimes (activités primaires, nautisme, naval ...) et les élus des territoires SCoT (accessible sur l'intranet de l'agence).

Une étude environnementale, externalisée, en cours, apportera de nouvelles données, des enjeux et des orientations pour le projet maritime cornouaillais. Ces données dites d'état initial s'inscrivent également dans les connaissances nécessaires à la constitution des volets maritimes des SCoT.

Phase 2 : projet maritime cornouaillais (Automne 2014)

La phase qui démarre vise à établir une **feuille de route pour le développement des activités maritimes en Cornouaille**, affichant des priorités claires et des solutions opérationnelles pour le développement des activités maritimes.

- Cette feuille de route se basera notamment sur les résultats du diagnostic maritime porté par l'agence sur 2013-2014 dans le cadre de l'appel à projet GIZC, et du diagnostic de l'« étude stratégique de développement des ports » du Conseil Général, qui sera présenté en octobre aux acteurs des ports départementaux du Finistère (principalement gestionnaires et collectivités)
- Les objectifs principaux devraient porter sur des questions de développement des nouvelles technologies liées à la mer (en particulier autour des algues), des entreprises du secteur de la construction-réparation navale, de la pêche côtière de demain, et du patrimoine portuaire. La question du nautisme sera traitée une fois le travail sur le Livre Bleu du Nautisme finalisé (début 2015).
- L'élaboration de cette feuille de route, animée par QCD, se fera notamment en concertation avec les chargés de développement économique des EPCI cornouaillais, la Technopôle, la CCI, le milieu scientifique et universitaire; et sera discutée avec les Présidents des EPCI cornouaillais pour la fin d'année.

La mise en œuvre de cette feuille de route (phase 3) se fera ensuite au travers des actions des acteurs cornouillais du développement économique, de l'aménagement et de la planification, de l'innovation.

2. Contractualisation territoriale et projet maritime

Dans la continuité de la réponse cornouillaise à l'AMI¹ pour le contrat de partenariat région-pays, un appel à candidature destiné aux pays maritimes bretons devrait être lancé en 2015 : le **volet territorial du FEAMP**², qualifié dans les textes de « Développement Local mené par les Acteurs Locaux » (DLAL). Cet appel à projet s'adresse aux « territoires tributaires de la pêche et de l'aquaculture » et vise à développer l'emploi dans ces domaines d'activité. La Cornouaille, qui représente notamment 50% des débarquements de pêche fraîche en Bretagne, peut légitimement y candidater.

Sur la période écoulée, ce volet territorial a été animé par l'association PESCA avec des acteurs des filières pêche et aquaculture en Cornouaille, des collectivités. La réponse cornouillaise s'appuiera sur les travaux du projet maritime, en associant les acteurs précédemment impliqués et les élus cornouillais.

Note présentée pour information du Conseil d'administration

¹ Appel à Manifestations d'Intérêt

² Fond Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche

Conseil d'administration 13 octobre 2014

Identification des fonciers mutables dans les EPCI

L'Agence propose de tester un travail d'identification du gisement foncier et immobilier mutable à destination des EPCI de Cornouaille afin de mesurer le potentiel de renouvellement urbain des centres villes et bourgs.

A l'échelle nationale comme cornouaillaise, la croissance urbaine de ces dernières années s'est accompagnée d'une consommation d'espace sans commune mesure avec l'augmentation du nombre des habitants. Ainsi, l'INSEE relève un accroissement de +8% de la population de le Cornouaille entre 1990 et 2009, accompagnée d'une augmentation de +9% du nombre de logements. Sur une période comparable, entre 1985 et 2005, le Laboratoire COSTEL de l'Université de Rennes 2 a observé une augmentation de +77% des surfaces artificialisées en Cornouaille.

Aussi, depuis 15 ans, les différentes lois concernant l'urbanisme (SRU, Grenelle de l'Environnement, ALUR) indiquent que les documents d'urbanisme et de planification de nos territoires, SCoT, PLH et PLU, doivent intégrer une stratégie renforcée facilitant la densification du tissu urbain et la réduction de la consommation des espaces naturels et agricoles.

Le travail prospectif mené au sein de l'Agence en 2012 et 2013, Cornouaille 2030, partage ces objectifs. Il projette que l'urbanisme fédère le territoire : *« De 2015 à 2030, les collectivités ont adopté une stratégie de rupture avec les modes d'urbanisme actuels. Elles ont agi en faveur de la revitalisation des villes et des bourgs, afin d'économiser le foncier et les terres agricoles tout en répondant à la croissance de la population ».*

Dans ce contexte, et afin d'aider les élus et leurs territoires à réussir une réorientation aussi forte, l'Agence a inscrit dans son programme partenarial 2014 la production d'éclairages pratiques permettant de renforcer les centralités ainsi que l'élaboration de guides détaillant l'action foncière à mettre en place pour y parvenir. C'est pourquoi, l'Agence propose de tester un repérage du gisement foncier et immobilier mutable, dans chaque bourg et centre-ville, piloté à l'échelle intercommunale dans le cadre de la mise en œuvre des Programmes Locaux de l'Habitat.

Ce travail constitue à la fois un état des lieux du potentiel de densification et de réinvestissement urbain de nos centralités et un outil qui permettra aux EPCI et aux communes d'ajuster leur stratégie foncière. Ainsi, l'Agence procure aux territoires un outil de connaissance, de veille et de réflexion sur le foncier et l'immobilier de leur enveloppe urbaine. Il pourra constituer le point de départ à des actions d'acquisition ou plus largement à des opérations d'urbanisme ou de planification des communes.

La mise en place de cet outil se déroule en quatre grandes étapes :

- La définition du périmètre d'étude s'appuyant en particulier sur la définition des enveloppes urbaines des centres villes et bourgs ;
- L'identification du gisement mutable, qu'il soit foncier (dents creuses, cœurs d'ilots, division parcellaire, etc.) ou immobilier (bâti vacants, en vente, friches, etc.). Cette étape assure la contribution des personnes qui connaissent le mieux la ressource : les élus communaux ;

- La hiérarchisation du gisement mutable, c'est-à-dire la mesure du degré de faisabilité et de l'intérêt de mobiliser un gisement ;
- La définition des potentialités en matière d'accueil de population, de logements, voire d'équipements ou d'activités dans ces gisements.

Suite à ce travail d'identification / hiérarchisation, il pourrait être envisagé avec les EPCI la possibilité d'aller vers une dimension de « projet urbain », c'est-à-dire la mise en perspectives de certains secteurs définis comme prioritaires et de réaliser des « plans guides », accompagnés de programmes et de plan d'actions .

L'Agence entame actuellement la mise en œuvre de cet outil sur le territoire de Concarneau Cornouaille Agglomération en réponse à l'attente exprimée par l'EPCI, et à titre de test pour caler le positionnement de QCD sur la question foncière et préparer le transfert de l'expérience sur d'autres EPCI candidats.

Note présentée pour information du Conseil d'administration

Convention partenariale cadre avec Foncier de Bretagne

L'établissement public foncier de Bretagne souhaite que les cinq agences d'urbanisme et de développement de Bretagne contribuent à l'élaboration et à la mise en œuvre de son futur Programme Pluriannuel d'Intervention (PPI) pour la période 2016-2020.

Les agences d'urbanisme et de développement bretonnes travaillent en réseau et conventionnent ensemble avec la Région Bretagne depuis 2009.

Les cinq agences d'urbanisme et de développement de Bretagne ont conduit, ensemble et chacune pour leur compte, des travaux d'analyse et d'observation des problématiques foncières : consommation d'espace, marchés fonciers... Elles partagent les objectifs de la charte régionale pour une gestion économe du foncier et relaient ses principes, au sein des documents de planification qu'elles élaborent.

Plusieurs objectifs sont communs à Foncier de Bretagne et aux agences d'urbanisme et de développement bretonnes :

- L'amélioration de la connaissance partagée des réalités foncières de la région Bretagne : consommation, prix, modalités d'utilisation
- La gestion économe du foncier visant à préserver certaines activités, dont l'activité agricole, ainsi que l'environnement
- La généralisation d'une stratégie foncière portée par les collectivités et permettant la réalisation des projets d'aménagement et de développement dans le respect des objectifs du développement durable.

Parallèlement, à l'échelon national, pour la période 2013-2016, une convention de partenariat unit, l'association des EPFL (Etablissements Publics Fonciers Locaux) et la FNAU (Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme) dont quatre agences bretonnes font partie.

Cette communauté de vues est le fondement de la convention partenariale cadre qui est proposée.

Cette convention concerne Foncier de Bretagne, Etablissement Public Foncier, et les cinq agences d'urbanisme et de développement de Bretagne à savoir :

- L'agence d'urbanisme du pays de Brest, ADEUPa,
- L'agence d'urbanisme et de développement économique du pays de Lorient, AUDELOR,
- L'agence d'urbanisme et de développement intercommunal de l'agglomération rennaise, AUDIAR,
- L'agence de développement économique et touristique des Côtes d'Armor, Côtes d'Armor Développement,
- L'agence de développement et d'urbanisme, Quimper Cornouaille Développement

Objet de la convention :

L'objet de cette convention est de définir les conditions et les modalités de la participation de Foncier de Bretagne aux travaux des agences et de la contribution des agences à l'élaboration et à la mise en œuvre du Programme Pluriannuel d'Intervention (PPI) porté par Foncier de Bretagne pour la période 2016-2020.

Pour cela, Foncier de Bretagne s'engage à devenir membre actif de chacune des agences de développement et d'urbanisme bretonnes. Il participera à leurs instances.

Parallèlement, les agences s'engagent à inscrire dans leur programme d'action **un soutien à l'élaboration et la mise en œuvre du programme pluriannuel d'investissement (PPI) de Foncier de Bretagne**. En 2014, Foncier de Bretagne engage la révision de son PPI pour une nouvelle période, 2016-2020. Il souhaite engager, en parallèle, le renouvellement des conventions avec les EPCI. La déclinaison territoriale du PPI passe par un conventionnement avec les EPCI au travers de conventions cadres. 80 EPCI ont ainsi conventionné avec l'EPF.

Missions des agences :

Les agences de développement et d'urbanisme bretonnes seront associées aux conventionnements en mobilisant leurs ressources ayant compétence en matière de foncier pour réaliser le cadrage des enjeux et des problématiques territoriales des EPCI au travers du prisme du foncier.

L'implication des agences auprès de Foncier de Bretagne a pour but également d'engager la concertation avec les acteurs locaux et ainsi d'identifier les orientations qu'ils souhaitent donner aux nouvelles conventions.

La mission menée par les agences d'urbanisme et de développement a pour finalité de :

- construire et organiser avec Foncier de Bretagne la participation des élus et services de l'EPCI à l'élaboration de la convention,
- mobiliser les outils et indicateurs adaptés au territoire,
- aider à prioriser les engagements des EPCI en matière de stratégie et d'action foncière, en lien avec le PPI de Foncier de Bretagne,
- faire émerger les nouveaux enjeux fonciers du territoire à partir des politiques engagées et/ou programmées.

Elle se déroulera en trois phases distinctes de septembre 2014 à fin 2015

Etape	Réalisation
Phase 1	Analyse de conventions cadres : phase test
Phase 2	Diagnostics et enjeux territoriaux
Phase 3	Grandes orientations à prendre en compte dans les conventions cadres avec le PPI de foncier de Bretagne

La convention est signée pour une durée de 3 années, éventuellement prorogeable par avenant

Le montant réservé par Foncier de Bretagne pour son soutien aux agences sera de :

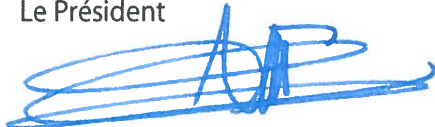
-12 000 € pour l'année 2014, soit 2 400 € pour QCD
-263 000 € pour 2015 (la répartition des montants par agence restant à préciser en fonction des degrés d'engagement).

-Des montants qui restent à préciser pour les années à venir

Résolution :

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, approuve les conditions de la convention partenariale cadre avec Foncier de Bretagne et autorise le président à la signer.

Le Président



Ludovic JOLIVET

Le Secrétaire



Claude RAVALEC

Conseil d'administration 13 octobre 2014

AMI Audierne :

L'assistance auprès de la Communauté de Communes Cap Sizun – Pointe du Raz et de la Commune d'Audierne pour la réponse à l'appel à manifestation d'intérêt « centres-bourgs », lancé par l'Etat

Au cours de l'été 2014, l'Agence en partenariat avec l'Etat a mis à la disposition de la Communauté de Communes Cap Sizun - Pointe du Raz et de la Commune d'Audierne ses connaissances et son savoir-faire dans l'élaboration d'un projet pluriannuel de revitalisation du centre-ville d'Audierne.

En juin 2014, le ministère du Logement et de l'Egalité des territoires a lancé un dispositif expérimental pour la revitalisation des centres-bourgs dans les zones rurales ou périurbaines. Le gouvernement a décidé de mobiliser près de 230 millions d'euros (15 millions dans le cadre du Fonds national d'aménagement du territoire, 200 millions réservés sur les crédits de l'Anah et 15 millions alloués aux Préfets de Régions dans le cadre de la programmation annuelle du logement social) qui permettront à des centres-bourgs de réaliser un projet de revitalisation en créant une offre de logements, de commerces, d'équipements et de services adaptés aux besoins des habitants, et ainsi de limiter l'étalement urbain.

300 centres-bourgs ont été présélectionnés par le ministère, parmi lesquels figuraient Audierne et Scaër en Cornouaille ainsi que Huelgoat et Guerlesquin sur le reste du territoire finistérien. Ces territoires étaient invités à déposer une candidature, portée conjointement par l'intercommunalité et la commune avant le 12 septembre 2014. Parmi ces bourgs, environ 50 seront accompagnés par l'Etat.

Pour la commune d'Audierne et le territoire du Cap Sizun, territoire excentré aux niveaux national, régional et local, victime d'une perte continue de sa population et d'un vieillissement important depuis plusieurs décennies, cet appel à manifestation représente une opportunité de définir une stratégie de redynamisation et de mobiliser des moyens pour la mettre en oeuvre.

C'est pourquoi la Communauté de Communes Cap Sizun – Pointe du Raz et la Commune d'Audierne ont sollicité l'Agence pour monter le dossier de candidature et pallier ainsi l'absence d'ingénierie locale, en particulier sur la période estivale et sur un délai de réponse relativement court (environ 2 mois, de la mi-juillet à la mi-septembre).

L'Agence a ainsi apporté aux deux collectivités porteuses du dossier ses compétences et ses connaissances en matière d'élaboration de diagnostic stratégique (enjeux socio-démographiques, économiques, logements et cadre de vie, mobilités, etc.). Elle a également apporté son savoir-faire en matière d'assistance à maîtrise d'ouvrage qui a permis d'une part de guider les collectivités dans la définition de leur stratégie de revitalisation urbaine et d'autre part d'animer la réflexion partenariale entre l'EPCI, la commune, les services de l'Etat, le Conseil Général du Finistère et Foncier de Bretagne.

Le dossier de la Communauté de Commune Cap Sizun – Pointe du Raz et de la Commune d'Audierne comporte ainsi une stratégie d'intervention pour 6 ans (2014-2020), prévoit la mise en oeuvre d'une gouvernance et définit les moyens humains et financiers à mettre en oeuvre par l'ensemble des partenaires.

Pour mener à bien ce travail, l'Agence s'est appuyée sur les travaux d'élaboration du PLH du Cap Sizun – Pointe du Raz qui se sont déroulés en 2012 et 2013 et qui sont actuellement en suspens, sur l'expertise, notamment financière, de la DDTM et sur les études de projets déjà menées sur la commune par Foncier de Bretagne.

Le dossier a été déposé le 12 septembre et est actuellement en instruction au sein du Ministère du Logement et de l'Égalité des territoires. La réponse est attendue pour le mois de novembre 2014.

Note présentée pour information du Conseil d'administration

Quimper Cornouaille Développement

Conseil d'administration 13 octobre 2014

Délibération n° QCD 33.04

ialys : Participation au festival de l'artisanat

La Chambre de Métiers et de l'artisanat du Finistère, en partenariat avec le crédit agricole, organise le premier festival de l'artisanat du Finistère dans le nouveau parc des expositions Quimper Cornouaille.

L'organisation est confiée à la SEM Quimper Evènements.

L'objectif de cette opération est de faire découvrir et de valoriser les métiers de l'artisanat auprès du grand public.

Six espaces d'activités seront proposés : bâtiment, déco-mode-beauté, maritime, auto-moto, fleurs-jardin- paysage et saveurs et gourmandises.

ialys pourrait être partenaire de l'organisation en étant pleinement associé au pôle saveurs et gourmandises. L'ensemble du pôle pourrait être sous la bannière ialys avec des animations pour valoriser la filière alimentaire artisanale.

Le coût du partenariat reste à définir ; il porterait sur des charges d'animation et de communication pour QCD, au titre de ialys.

Résolution :

Après avoir pris connaissance du projet du Festival de l'Artisanat le conseil d'administration valide le principe du partenariat avec la Chambre de Métiers et la SEM Quimper Evènements. Le coût du partenariat au titre de ialys restera à définir.

Le Président



Ludovic JOLIVET

Le Secrétaire



Claude RAVALEC

Charte énergie

Proposition de renouvellement de la charte énergie triennale entre les partenaires finistériens agissant dans l'accompagnement des collectivités locales en matière de politique énergétique et climatique.

Un partenariat s'est développé en Finistère sur les enjeux de sécurisation de l'approvisionnement énergétique, de la réalisation d'économies d'énergie et du développement des énergies renouvelables, entre le Conseil général et les acteurs de l'énergie que sont le Syndicat départemental d'énergie et d'équipement du Finistère (SDEF), les agences locales de l'énergie et du climat et l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME).

Les agences locales de l'énergie et du climat couvrent chacune un Pays du Finistère : l'ALECOB pour le Pays du Centre-Ouest Bretagne, Ener'gence pour le Pays de Brest, Héol pour le Pays de Morlaix et le pôle énergie de Quimper Cornouaille Développement pour le Pays de Cornouaille.

L'ensemble de ces partenaires partage un objectif commun de sensibilisation, d'information, de conseil et d'assistance aux collectivités locales finistériennes dans la mise en œuvre de leurs politiques énergétiques et climatiques et, pour garantir efficacité et complémentarité de ces actions, ont souhaité préciser dans une charte les missions des différents signataires et leur articulation afin de renforcer cet accompagnement.

Cette charte initiée en 2010 arrivant à échéance, il est proposé de la renouveler pour trois années, en prenant en compte l'enrichissement des missions des différents partenaires. Les objectifs de la présente charte sont :

1. accompagner les territoires finistériens dans la transition énergétique et l'adaptation au changement climatique ;
2. fournir appui et conseil aux collectivités sur les questions énergétiques et climatiques ;
3. développer les partenariats avec les autres acteurs de l'énergie et les structures permettant de relayer l'action auprès des différents acteurs du territoire.

Elle rappelle les actions des différents signataires, leurs domaines d'intervention et l'articulation des missions entre les agences locales de l'énergie et du climat et le Syndicat départemental d'énergie et d'équipement du Finistère, afin de favoriser leur complémentarité et leur lisibilité.

Elle précise également les prestations et les appuis techniques que les collectivités peuvent trouver auprès de chacun de ces partenaires.

Enfin, l'ensemble des signataires de cette charte échangent leurs informations pour une meilleure efficacité.

Résolution :

Le Conseil d'administration approuve la nouvelle charte énergie et autorise le président à la signer.

Le Président


Ludovic JOLIVET

Le Secrétaire


Claude RAVALEC

ANNEXE N° 1



CHARTRE DU CONSEIL EN ENERGIE POUR LES COLLECTIVITES FINISTERIENNES

La présente charte a pour objectif de préciser la manière dont les signataires entendent articuler leurs missions afin de renforcer l'accompagnement des collectivités locales finistériennes dans la définition de leurs politiques énergétiques et climatiques.

ENTRE :

- le Conseil général du Finistère,
- l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) Bretagne,
- le Syndicat départemental d'énergie et d'équipement du Finistère (SDEF),
- Ener'gence, agence de maîtrise de l'énergie et du climat du Pays de Brest,
- Héol, agence locale de l'énergie et du climat du Pays de Morlaix,
- ALECOB, agence locale de l'énergie et du climat du Pays du Centre-Ouest Bretagne,
- Quimper Cornouaille Développement exerçant la mission d'agence locale de l'énergie et du climat sur la Cornouaille.

PREAMBULE

Les perspectives en matière énergétique et climatique amènent progressivement les différents échelons de gouvernance locale à prendre des mesures pour modifier leur action et anticiper les changements à venir que ce soit vis à vis de la raréfaction des ressources fossiles ou concernant l'adaptation et l'atténuation des effets du réchauffement climatique.

Ainsi, suite au protocole de Kyoto, des objectifs ont été fixés au niveau européen et français de réduction de la consommation énergétique (-20% d'ici 2020), de réduction des émissions de gaz à effet de serre (-20% d'ici 2020) et de développement des énergies renouvelables et durables (23% du mix énergétique consommé en 2020 pour la France).

Les collectivités locales ont leur part à prendre dans cet effort parce qu'elles sont responsables d'environ 10% des émissions de gaz à effet de serre de leur territoire, dans le cadre de leur fonctionnement propre mais également parce qu'elles ont un effet de levier important sur l'activité dans leur territoire au travers des politiques qu'elles mènent en maîtrise d'ouvrage ou au travers des financements apportés.

L'ensemble des signataires de la présente charte partagent donc un objectif commun de sensibilisation, d'information, de conseil et d'assistance aux collectivités locales finistériennes dans la mise en œuvre de leurs politiques énergétiques et climatiques.

Ceci étant préalablement exposé, les parties sont convenues sur ce qui suit :

ARTICLE 1 : Objet de la charte

Chacun des signataires du présent accord-cadre dispose de moyens et de compétences pour agir sur la maîtrise de la consommation d'énergie et sur le développement de la production d'énergies renouvelables et plus généralement sur la transition énergétique. De plus, par leurs missions ou leurs compétences, ils entretiennent des relations privilégiées avec des collectivités locales du territoire finistérien.

La présente charte a donc pour but de préciser la manière dont les signataires entendent articuler leurs missions afin de permettre aux collectivités finistériennes d'être pleinement actrices de la transition énergétique de leur territoire, de connaître et d'utiliser les possibilités d'aide, de conseil et de soutien qui leur sont proposées par les signataires.

Plus précisément, les objectifs de la présente charte sont :

1. accompagner les territoires finistériens dans la transition énergétique et l'adaptation au changement climatique ;
2. fournir appui et conseil aux collectivités sur les questions énergétiques et climatiques ;
3. développer les partenariats avec les autres acteurs de l'énergie et les structures permettant de relayer l'action auprès des différents acteurs du territoire.

Ces objectifs sont détaillés dans les articles suivants.

ARTICLE 2 : Accompagner les territoires finistériens dans la transition énergétique et l'adaptation au changement climatique

Compte tenu de leurs missions rappelées dans l'article 5, le SDEF et les 4 agences locales de l'énergie et du climat s'efforceront ensemble de proposer une offre complémentaire de services aux collectivités pour les accompagner dans la transition énergétique et notamment dans les domaines ci-après :

- la définition d'une stratégie énergétique et climatique ;
- leurs projets : boucles énergétiques locales, réponses aux appels à projets ;
- l'intégration de la thématique énergie-climat dans les documents structurants (SCOT, PLU, PDU, PLH, agenda 21, OPAH...)
- la connaissance des bilans énergétiques des territoires ;
- l'acceptabilité sociale du développement de productions d'énergie délocalisées.

ARTICLE 3 : Fournir appui et conseil aux collectivités sur les questions énergétiques et climatiques

Cet objectif vise à poursuivre les actions déjà menées en appui aux collectivités et à développer les nouveaux outils au fur et à mesure des besoins éprouvés par les collectivités que ce soit pour faire face à leurs obligations ou pour accompagner leurs démarches volontaires.

Les missions existantes sont :

- le Conseil en Energie Partagé ;
- l'aide au montage des dossiers de demande de subvention ;
- l'accompagnement des collectivités dans leurs actions de maîtrise de l'énergie en matière d'éclairage public ;
- l'accompagnement des collectivités dans le développement de projets de production d'énergies renouvelables ;
- le dispositif commun de valorisation des certificats d'économies d'énergie (CEE) à l'attention des collectivités ;
- la mise en œuvre d'outils de communication communs et la mise à disposition des outils spécifiques : plaquettes, expositions...

Les pistes de travail pour renforcer l'offre complémentaire de services aux collectivités sont au nombre de sept :

- renforcer les partenariats avec les intercommunalités ;
- poursuite, évolution et développement du dispositif commun autour de la valorisation des certificats d'économies d'énergie ;
- développer les actions de maîtrise de la demande en énergie sur l'éclairage public et sur les bâtiments publics ;
- proposer des groupements d'achat d'énergie aux collectivités ;
- constituer un espace collaboratif et une mise en commun des données sur le patrimoine pour renforcer l'expertise apportée ;
- proposer un dispositif de valorisation des actions menées par les collectivités par une communication adaptée aux différents publics ;
- renforcer la sensibilisation et surtout l'information des élus locaux, des techniciens en lien avec les acteurs finistériens et développer une programmation cohérente d'évènements sur le territoire.

ARTICLE 4: Développer les partenariats avec les autres acteurs de l'énergie et les structures permettant de relayer l'action auprès des différents acteurs du territoire

Chacun des signataires s'engage à faire connaître les actions menées en matière de conseil en énergie pour les collectivités finistériennes ainsi que les aides possibles aux projets.

Les acteurs autour des questions énergétiques et climatiques sont variés. Un des objectifs de la présente charte est de rendre plus lisible l'environnement de l'énergie pour les collectivités finistériennes.

Ceci implique de constituer ou de renforcer des partenariats avec des structures pouvant aider les collectivités : AILE et Abibois autour du développement du bois-énergie et de la biomasse, les acteurs du logement, les chambres consulaires, les associations environnementales et de consommateurs, les associations de collectivités (Energy cities, BRUDED, TEPOS Territoires à énergie positive...), les opérateurs de fourniture et de distribution de l'énergie, les fédérations professionnelles (construction, énergies renouvelables...), les établissements de santé.

Il s'agit de travailler conjointement à une bonne information des collectivités sur les compétences de chacun mais également à une bonne prise en compte, par ces acteurs, des besoins des collectivités.

ARTICLE 5 : Présentation des signataires

Le Conseil général du Finistère vient d'adopter en juin 2014 son 2^{ème} Plan climat-énergie territorial pour les années 2014 à 2018. Celui-ci identifie les enjeux particuliers pour le territoire finistérien et présente un ensemble d'actions visant à contribuer à l'atteinte des objectifs fixés au niveau européen. Il accompagne également les porteurs de projets dans la mise en œuvre d'actions contribuant aux objectifs fixés :

- partenaire financier et technique du Plan bois-énergie Bretagne ;
- partenaire financier du SDEF pour l'amélioration des réseaux électriques et pour l'accompagnement de ses politiques (SIG, éclairage public, certificats d'économies d'énergie...);
- aide aux projets exemplaires en matière de Maîtrise de la demande en énergie (MDE), notamment sur les îles et en direction des publics fragiles, à l'instauration d'un cadre favorable pour les énergies renouvelables et aux projets visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre (comptabilité carbone) ;
- enfin, il est partenaire des quatre agences locales de l'énergie et du climat.

L'ADEME Bretagne soutient les collectivités locales en apportant son expertise technique aux projets portés par les collectivités et les maîtres d'ouvrage privés en terme de maîtrise de l'énergie d'abord et de développement des énergies renouvelables ensuite. Ces actions sont les suivantes :

- conseils techniques et aides financières aux études d'optimisation énergétique ;
- aides aux projets exemplaires.

Depuis dix ans, l'ADEME Bretagne et le Conseil régional accompagnent, dans le cadre du Contrat de projet Etat-Région, les collectivités dans la mise en œuvre de leur politique énergétique notamment dans la mise en place des Plans climat-énergie territoriaux et de services de proximité comme les espaces Info Energie et les conseillers en énergie partagés.

Les agences locales de l'énergie et du climat (ALECOB, ENER'GENCE, HEOL) et le service énergie de Quimper Cornouaille Développement couvrent l'ensemble du territoire finistérien. Le rôle de ces structures est d'apporter une expertise, un conseil et une assistance à la mise en œuvre de politiques énergétiques et environnementales à l'attention des collectivités locales et territoriales.

Ces missions s'intègrent à différents échelons des collectivités et sous différentes formes :

- mission espace Info Energie et Point Rénovation Info Service : conseils gratuits, neutres et objectifs pour le grand public sur le domaine de l'énergie (conseils, visites de sites, salons, animations...);
- Conseil en Energie Partagé (CEP) : assistance à la collectivité pour la gestion énergétique de son patrimoine communal et accompagnement de ses projets (construction, rénovation, production d'énergies renouvelables...)
Ce service ne cesse de se développer à la fois à travers l'accroissement du nombre de communes adhérentes et du nombre de conseillers ;
- accompagnement à l'élaboration des plans climat-énergie des collectivités ;
- dans le cadre de la mutualisation des CEE, pré-traitement technique des dossiers CEE sur le patrimoine bâti des collectivités locales ;
- lutte contre la précarité énergétique : visites eau-énergie, formation des opérateurs ASLL, accompagnement des locataires de bailleurs sociaux...;
- accompagnement des collectivités dans les différents schémas d'urbanisme : SCOT, PLU, PLH... ;
- accompagnement sur les opérations d'habitat : lotissement, bâtiment, OPAH Volet énergie, mise en œuvre des plateformes locales de rénovation de l'habitat ... ;
- accompagnement et développement stratégique des énergies renouvelables sur les territoires (filières bois, énergies marines renouvelables, etc.).

Le Syndicat départemental d'énergie et d'équipement du Finistère (SDEF) dispose d'une forte expertise dans le domaine de l'énergie. Le SDEF est en effet un acteur majeur de la transition énergétique dans le département à plusieurs titres :

- tout d'abord en tant qu'autorité organisatrice de la distribution d'électricité (AODE) sur le territoire de 275 communes ;
- le SDEF dispose également de la compétence optionnelle éclairage public exercée sur 200 communes finistériennes ;
- développement des réseaux de gaz ;
- déploiement des bornes de charge pour véhicules électriques ;
- développement des énergies renouvelables ;
- groupements d'achat d'énergie ;
- maîtrise de la demande d'énergie ;
- mutualisation des certificats d'économies d'énergie ;
- expérimentation dans le domaine de l'utilisation dynamique de bâtiments et stockage d'énergie ;
- diagnostics et schémas directeurs sur le patrimoine d'éclairage public ;
- pilotage des réseaux et télégestion, SMART GRID ;
- systèmes d'information géographique dans les réseaux d'énergie et les communications électroniques ;
- sensibilisation des publics et notamment les scolaires aux problématiques énergétiques.

ARTICLE 6 : Comité de pilotage

Des réunions régulières de l'ensemble des signataires permettront de renforcer la complémentarité et la cohérence des actions menées par chacun et de proposer des actions communes en direction des collectivités locales finistériennes.

Le comité de pilotage structurera le programme d'actions conjointes autour des 7 pistes de travail prévues à l'article 3 ou autour de nouveaux chantiers identifiés.

ARTICLE 7 : Engagement des partenaires

Chaque signataire s'engage à promouvoir auprès des collectivités, les missions énumérées dans la présente charte.

Les signataires s'engagent également à améliorer constamment la connaissance des thématiques de l'énergie et du climat sur le territoire finistérien.

Pour cela, chacun communiquera les données dont il dispose, dans le respect des conditions de confidentialité, permettant une meilleure lecture de la situation des collectivités finistériennes.

Chacune des actions engagées fera l'objet d'une évaluation de la situation initiale, précisera les objectifs et les cibles visées et fera l'objet d'un suivi et d'une évaluation d'atteinte des résultats.

ARTICLE 8 : Durée de la charte

La présente charte est signée pour une période 3 années à compter de sa signature. A l'issue, elle pourra être tacitement reconduite pour une nouvelle période de 3 années.

Elle est destinée à évoluer en fonction du contexte (évolutions législatives, révisions des objectifs quantitatifs et qualitatifs, modification des besoins des collectivités locales). Ces évolutions feront l'objet d'avenants à l'accord initial.

Fait à Quimper, le

Signataires :

Pour le Président du Conseil général et par
délégation,
la Vice-présidente chargée de l'eau et de
l'énergie,

Armelle HURUGUEN

Le Président du Syndicat d'énergie et
d'équipement du Finistère (SDEF),

Antoine COROLLEUR

Le Président de HEOL,
Agence locale de l'énergie et du climat du Pays
de Morlaix,

Georges LOSTANLEN

Le Président de
de Quimper Cornouaille Développement,

Ludovic JOLIVET

Pour le Préfet de Région,
Le Directeur régional de l'ADEME,

Gilles PETITJEAN

Le Président d'Ener'gence,
Agence de maîtrise de l'énergie et du climat du
Pays de Brest,

Alain MASSON

Le Président de l'ALECOB,
Agence locale de l'énergie du Centre-Ouest
Bretagne,

Alain PREVEL

REORGANISATION DE L'AGENCE

Quimper Cornouaille Développement, agence de développement économique et d'urbanisme assurant également les fonctions de pays de Cornouaille ainsi que d'agence locale de l'énergie, doit trouver un nouvel élan plus conforme aux attentes des élus locaux et de leurs partenaires.

Produit de la fusion de l'agence de développement et de l'ex GIP du pays de Cornouaille pour fédérer les stratégies du territoire en bénéficiant de ressources mutualisées, la structure très intégrée comportait jusqu'au service économique de Quimper Communauté, au prix d'une certaine confusion quant à son rôle.

Une première mesure de clarification est donnée par la décision de l'agglomération centre de rapatrier au 1^{er} janvier son service économique ainsi que le directeur mis à disposition de l'agence.

Cette mesure étant actée, l'enjeu est dorénavant de reprendre la formulation du projet d'agence :

- dans sa mission d'agence de développement économique, en lien avec les communautés membres, les chambres consulaires et acteurs du développement économique territorial ;
- dans l'ensemble de ses missions, qui doivent reprendre sens à travers leur concours à l'objectif commun du développement économique et de l'emploi.

Il convient par ailleurs d'engager le recrutement d'un nouveau directeur pour la mise en œuvre de cette nouvelle orientation donnée à Quimper Cornouaille Développement.

- **Reformulation du projet d'agence :**

Un travail de reformulation doit être rapidement mené afin de préciser ensemble le projet d'agence :

- quel rôle pour l'agence dans le développement économique, entre producteur et fédérateur d'actions territoriales, et sur quels types d'interventions par rapport aux autres acteurs : question de l'impulsion stratégique commune (marketing territorial, impulsion de filières...) par rapport aux missions opérationnelles de chacun (aides à la création, conseil, offres foncières...), EPCI, chambres consulaires et autres acteurs (ex : Technopole) ;
- quel sens global aux autres missions de l'agence, urbanisme, projet de pays et énergie, à réaffirmer en les situant par rapport à la bannière du développement économique et de l'emploi : questions de priorisation et de lisibilité globale de l'agence ;
- quel management interne propre à décroquer des équipes fonctionnant jusqu'ici en sectoriel et à assurer transparence et efficacité de l'action de tous : question du passage en mode projet et du pilotage par objectifs.

Ces réflexions pourraient être conduites par un groupe de pilotage formé au sein du conseil d'administration, avec l'assistance d'une mission de consultant apportant un appui expérimenté,

extérieur et neutre par rapport aux acteurs concernés, capable d'écouter, de proposer et de fédérer autour d'un nouveau projet d'agence dans un système optimisé des acteurs locaux.

- **Recrutement du futur directeur :**

Le futur directeur, qui aura pour tâche de mettre en œuvre ce nouveau projet de l'agence sous l'autorité du président et le contrôle du conseil d'administration, devra présenter un profil de :

- connaissance des entreprises, des collectivités et acteurs du développement, et de l'aménagement du territoire ;
- expérience en management d'équipes et de projets, qualités relationnelles et aptitudes à gérer des partenariats ;
- compétences administratives et budgétaires pour la gestion de l'agence.

Au regard de l'enjeu de ce poste, il pourrait être fait appel à un cabinet de recrutement pour proposer un nombre limité de candidats. Un jury restreint pourrait recevoir les candidats présélectionnés, le recrutement relevant statutairement de la responsabilité du président après avis du conseil d'administration.

Résolution :

Le conseil d'administration, à l'unanimité, approuve ces propositions pour la mise en oeuvre de la réorganisation de l'agence.

Le Président



Ludovic JOLIVET

Le secrétaire



Claude RAVALEC

Nomination d'élus référents

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, décide de nommer les élus référents suivants :

- Claire LEVRY-GERARD sur ialys
- Pierre PLOUZENNEC sur LEADER

Le Président



Ludovic JOLIVET

Le Secrétaire



Claude BAVALEC

Quimper Cornouaille Développement

Conseil d'administration 13 octobre 2014

Délibération n° QCD 33.08

Financement de poste octobre-décembre 2014 conseil de développement/Leader

Sur le dernier trimestre 2014, la mission portera essentiellement sur la rédaction de la réponse à l'appel à projets Leader prévue pour fin décembre 2014.

La répartition du travail entre la mission CD et Leader sera de l'ordre de 20-80%

Aussi pour le financement de ce poste en 2014, il paraît plus adéquat de mobiliser les crédits d'aide préparatoire au programme Leader.

Plan de financement :

Dépenses		Recettes	
Salaires et charges Période Oct.- Déc. 2014	80% de 12 500€ 10 000€	Feader	6 480 €
Frais de structure	25% de 14 000€ 3 500€	Région	4 320 €
TOTAL	13 500 €	Autofinancement	2 700 €
		TOTAL	13 500 €

Résolution :

Le Conseil d'administration valide ce plan de financement et autorise le président à solliciter les subventions.

Le Président


Ludovic JOLIVET

Le Secrétaire


Claude BVALEC



Transition énergétique : Quelles opportunités pour la Cornouaille ?

Jeudi 20 novembre à l'Athéna – Ergué-Gabéric

• Description du projet

A une année de la 21^{ème} Conférence des Parties de la CCNUCC (Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques) qui aura lieu à Paris en 2015 et dans un contexte national de transition énergétique, Quimper Cornouaille Développement souhaite mobiliser la Cornouaille sur la problématique énergie et dérèglement climatique.

L'objectif n'est pas de réaliser un énième constat de la situation mais au contraire de montrer que la transition énergétique peut offrir de nouvelles opportunités de développement à la Cornouaille.

Ainsi, Quimper Cornouaille Développement organise une journée de conférence-débat le jeudi 20 novembre 2014 à destination de l'ensemble des acteurs du territoire.

• Programme de la journée (20/11/2014)

▪ Colloque :

Public visé : Elus, entreprises, collectivités locales, associations

9h15 – 9h45	Accueil des participants
9h45 - 10h00	Introduction
10h00 – 11h00	Conférence transition énergétique grands enjeux et opportunités pour les territoires Intervenant : Raphaël Claustre (Directeur du CLER)
11h00 - 12h00	Interventions sur les opportunités économiques de la transition énergétique Intervenant : Gaël Callonnec (Economiste à l'ADEME)
12h00 – 12h20	Chiffre clés et trajectoire de l'énergie en Cornouaille – Quimper Cornouaille Développement
12h20 – 14h00	Déjeuner
14h00 - 14h45	Analyse « décalée » de la transition énergétique en Bretagne Intervenant : Agence Nationale de psychanalyse urbaine (ANPU) – Laurent Petit
14h45 - 16h00	Table-ronde pour présenter des exemples de démarche engagée localement : 3 Intervenants : - SEM énergie Locminé – Marc Lemercier - Biovallée – Visio-conférence - Communauté de communes du Mené
16h00 - 16h30	Conclusions
16h45	Conférence de presse

▪ Conférence en soirée :

Public visé : Grand public

20h00– 22h00	1 ^{er} ° Raphaël Claustre (CLER) – 2° ANPU
--------------	---

• **Présentation des intervenants**

• **Raphaël Claustre : Directeur du CLER-Réseau pour la transition énergétique**

Le CLER, Réseau pour la transition énergétique, est une association agréée de protection de l'environnement créée en 1984 et habilitée à siéger dans les instances nationales par arrêté du 20 décembre 2013. Il a pour objectif de promouvoir les énergies renouvelables, la maîtrise de l'énergie, et, plus largement, la transition énergétique. Aujourd'hui, le CLER fédère un réseau de près de 200 structures professionnelles réparties sur l'ensemble du territoire (associations, entreprises, organismes publics).

Pour plus d'informations : www.cler.org

• **Gaël Callonnec : Economiste à l'ADEME**

Economiste en charge de l'évaluation des effets des politiques énergétiques sur l'activité et l'emploi et co-auteur du rapport "L'évaluation macroéconomique des visions énergétiques 2030-2050 de l'ADEME".

Pour plus d'informations : www.presse.ademe.fr/files/evaluation-macroeconomique-visions.pdf

• **Laurent Petit : Psychanalyste urbain à l'Agence Nationale de Psychanalyse Urbaine [ANPU]**

L'agence a été créée suite à la rencontre du collectif d'architectes EXYZT avec Laurent Petit, ingénieur puis comédien. Ce dernier a mis en scène le projet de fin d'étude du collectif. Ils ont continué à travailler ensemble, et sont ensuite arrivés à la psychologie urbaine. La première fois que l'un des membres s'est présenté en tant que psychanalyste, ce fut dans le cadre des rencontres urbaines de La Villette en 2008. L'ANPU se donne pour mission de « coucher les villes sur le divan » : cela consiste à analyser les villes selon une approche socio-culturelle, historique et urbanistique, afin de déterminer quels sont ses traumatismes.

Pour plus d'informations : <http://www.anpu.fr>

• **Marc Lemercier : Directeur SEM LIGER (Locminé Innovation et Gestion des Energies Renouvelables)**

Conscient des enjeux planétaires à venir, LIGER doit être un soutien à un développement durable pour notre territoire, qui vise à réconcilier le développement économique et social, la protection de l'environnement et la conservation des ressources naturelles. LIGER sera le premier site en Europe à associer deux énergies de biomasse 100 % énergie verte que sont la biomasse bois et la méthanisation de ressources organiques issues des différentes activités du territoire, qui va se détacher totalement de l'énergie fossile.

Le centre énergétique LIGER évitera l'importation équivalente à 19 199 barils de pétrole brut chaque année, soit une économie de plus de 2 millions d'euros par an.

Pour plus d'informations : www.liger.fr

• **Biovallée (Intervenant encore à déterminer)**

Le projet Biovallée® est porté par les 4 Communautés de Communes du Val de Drôme, du Diois, du Pays de Saillans et du Crestois. Il comporte trois axes :

- Aménager le territoire de manière à préserver nos ressources naturelles (eau, air, sol, soleil et biodiversité)
- Valoriser ces ressources naturelles au service des besoins de la population : eau potable, alimentation, habitat, santé, énergie, loisirs...
- Construire un territoire école qui accompagne les innovations, identifie les bonnes pratiques de développement durable, les diffuse par la formation, la coopération entre ses acteurs.

Concernant l'énergie, le territoire se fixe comme objectifs à l'horizon 2040 de diviser par deux ses consommations d'énergie (-20% en 2020) et de couvrir la totalité de ses besoins par des énergies renouvelables (25% en 2020).

Pour plus d'informations : www.biovallee.fr

• **Communauté de communes du Mené (Intervenant encore à déterminer)**

Cette intercommunalité se donne pour objectif de devenir un « territoire à énergie positive » d'ici 2030 (pour tous les usages : chaleur, électricité, mobilité et industrie), d'abord en réduisant ses besoins d'énergie puis en subvenant aux besoins restants par des énergies renouvelables locales.

Ainsi, après deux années de réflexion et d'études (2004-2005), un plan d'action en 10 points a été défini. Les premières actions furent la mise en route de l'huilerie Ménergol et des réseaux de chaleur au bois de Saint Gouëno et Le Gouray (2006-2007).

Pour plus d'informations : www.ccmene.fr